

N° 85-225-X au catalogue

Les ressources policières au Canada



2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-225-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les ressources policières au Canada

2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2011

N° 85-225-X au catalogue

ISSN 1488-8688

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note

Cette publication a été rédigée par **Marta Burczycka**.

Table des matières

Les ressources policières au Canada, 2011	5
Le taux de policiers diminue légèrement en 2011	5
La Saskatchewan et le Manitoba présentent les taux de policiers les plus élevés	8
Parmi les RMR, Ottawa enregistre la plus forte diminution de l'effectif policier	9
Le nombre de policières continue de croître en 2011	10
Les taux de classement des affaires continuent d'augmenter	11
La croissance des dépenses ralentit en 2010	12
Résumé	13
Bibliographie	13
Produits connexes	14
Tableaux statistiques	
1 Tendances du personnel policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2011	16
2 Policiers et certaines statistiques de la criminalité	17
2-1 Policiers selon l'échelon du service de police, provinces et territoires, 2011	17
2-2 Certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2010	18
3 Policiers et taux de criminalité	19
3-1 Policiers selon la région métropolitaine de recensement, 2011	19
3-2 Policiers dans les 30 plus grands services de police municipaux	20
4 Policiers selon le sexe, Canada, certaines années	21
5 Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2011	21
6 Policiers selon le sexe, provinces et territoires, 2011	22
7 Dépenses au chapitre des services policiers, en dollars courants et constants, Canada, 1985 à 2010	23
8 Dépenses totales effectuées par les services de police, 2010	24
9 Personnel policier des services de police municipaux	25
9-1 Terre-Neuve-et-Labrador, 2011	25
9-2 Île-du-Prince-Édouard, 2011	26
9-3 Nouvelle-Écosse, 2011	27
9-4 Nouveau-Brunswick, 2011	28
9-5 Québec, 2011	29
9-6 Ontario, 2011	31

Table des matières – suite

9-7	Manitoba, 2011	35
9-8	Saskatchewan, 2011	36
9-9	Alberta, 2011	38
9-10	Colombie-Britannique, 2011	40
9-11	Yukon, 2011	42
9-12	Territoires du Nord-Ouest, 2011	43

Qualité des données, concepts et méthodologie

Méthodologie	44
--------------	----

Appendice

I Liste des régions métropolitaines de recensement	47
--	----

Graphiques

1. Taux de criminalité et effectif policier pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2011	6
2. Effectif policier, certains pays, 2001 et 2011	8
3. Effectif policier, Canada, provinces et territoires, 2011	9
4. Effectif policier, régions métropolitaines de recensement, 2011	10
5. Policières en pourcentage du nombre total de policiers, Canada, 1986 à 2011	11

Les ressources policières au Canada, 2011

Par Marta Burczycka, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Au Canada, les données sur l'effectif policier et les dépenses des services de police sont recueillies chaque année par Statistique Canada dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière. À l'aide des données déclarées par chaque service de police au pays, le présent rapport fournit des renseignements sur l'activité policière aux échelons national, provincial, territorial et municipal.

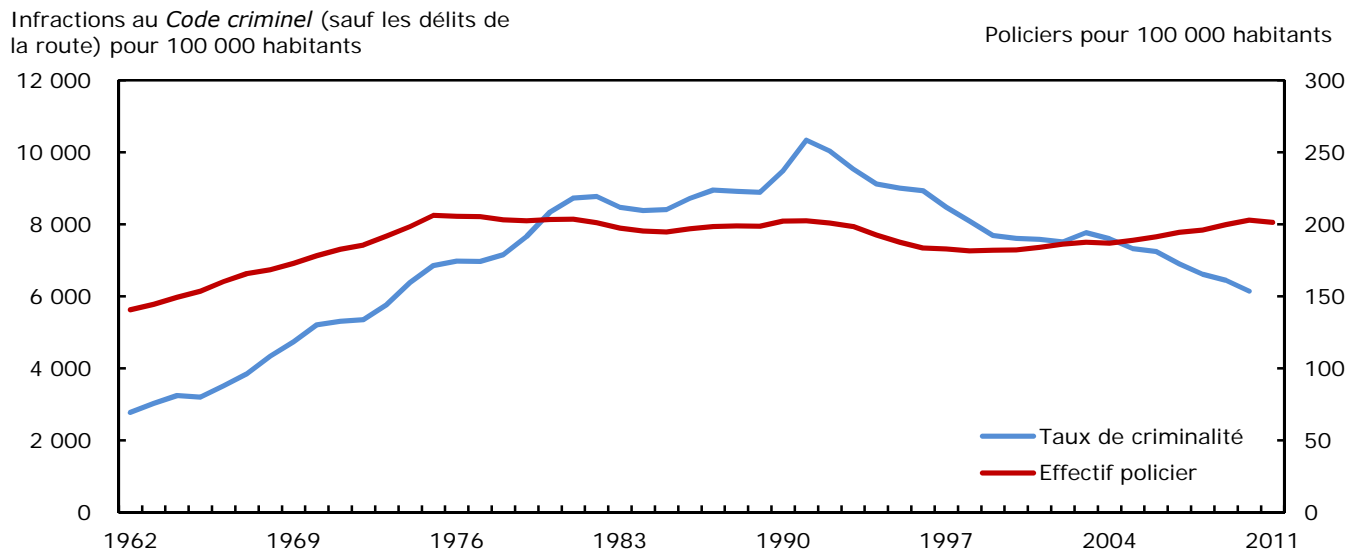
Les données qui figurent dans ce rapport représentent deux périodes distinctes. L'information sur l'effectif policier repose sur un instantané en date du 15 mai 2011, alors que les données sur les dépenses portent sur l'année civile prenant fin le 31 décembre 2010 (ou le 31 mars 2011 pour les services de police dont la comptabilité se fait selon l'exercice financier).

Le taux de policiers diminue légèrement en 2011

Le 15 mai 2011, on comptait 69 438 policiers actifs au Canada, soit 188 policiers de plus qu'en 2010. Toutefois, exprimé en un taux pour 100 000 habitants, l'effectif policier a, en réalité, diminué de 1 % en 2011 (tableau 1). Malgré le léger recul observé en 2011, l'effectif policier au Canada présente généralement une croissance au cours des 10 dernières années. En 2001, le Canada comptait 184 policiers pour 100 000 habitants. En 2011, ce taux avait augmenté de 9 %.

L'accroissement de l'effectif policier depuis 10 ans coïncide avec la diminution des crimes déclarés par la police (graphique 1). En 2010 (année la plus récente pour laquelle il existe des données), tant le volume que la gravité des crimes déclarés par la police étaient inférieurs aux niveaux observés 10 ans plus tôt. Affichant 6 145 affaires pour 100 000 habitants, le taux de criminalité enregistré en 2010 était de 19 % inférieur au taux noté en 2000. Par ailleurs, l'Indice de gravité de la criminalité s'est établi à 82,7 en 2010, ce qui est de 23 % inférieur au niveau d'il y a 10 ans (Brennan et Dauvergne, 2011). Le nombre d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) par policier présente aussi une diminution générale depuis le sommet atteint en 1991.

Graphique 1
Taux de criminalité et effectif policier pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2011



Note(s) : Les données sur la criminalité ne sont pas encore disponibles pour 2011.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Encadré 1

Appels faits aux services de police pour des raisons autres que des infractions au *Code criminel*

En plus de résoudre les affaires criminelles, les policiers effectuent d'autres tâches qui peuvent être réparties en trois catégories générales : les appels générés par les citoyens pour des services, la mise en application par les policiers et les tâches administratives.

Parmi les exemples d'appels générés par les citoyens pour des services qui n'ont pas trait à des affaires criminelles, on trouve les plaintes relatives aux règlements municipaux, les fausses alarmes, les rapports concernant des personnes malades ou blessées, les accidents de la route, les rapports concernant des personnes suspectes et les perturbations (p. ex. disputes familiales, personnes en état d'ébriété, personnes atteintes de maladie mentale).

La mise en application par les policiers comprend les patrouilles, la surveillance, l'interception de personnes suspectes, la maîtrise des foules, l'application des règlements de la circulation et les activités proactives visant à répondre aux préoccupations de la collectivité. Quant aux tâches administratives, elles comprennent des activités comme la rédaction de rapports, la comparution devant les tribunaux et la sécurité des tribunaux.

Outre le nombre réel de policiers le 15 mai 2011, les services de police ont déclaré le nombre de postes qu'ils étaient autorisés à pourvoir pendant l'année¹. Les services de police utilisent l'expression « effectif autorisé » pour désigner le nombre de postes à doter pendant l'année en fonction de leur budget, que ces postes aient ou non été occupés ce jour-là. Ensemble, ces chiffres présentent une image plus complète de l'effectif policier pendant l'année, étant donné que les postes à pourvoir ne sont pas tous occupés le 15 mai, date de l'instantané de l'enquête.

L'effectif autorisé est en général plus élevé que l'effectif réel à un moment donné, en raison du roulement normal qui se produit dans la dotation pendant l'année. En 2011, on comptait 70 981 postes de policiers autorisés au Canada,

1. Le nombre réel de policiers désigne le nombre de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

soit environ 1 500 de plus que le nombre réel de policiers actifs au 15 mai. L'écart peut s'expliquer par le fait que des policiers ayant pris leur retraite plus tôt au cours de l'année n'avaient pas encore été remplacés, ou que des postes étaient réservés pour des recrues devant terminer leur formation plus tard dans l'année². Dans l'ensemble, le nombre de postes de policiers autorisés au 15 mai 2011 était de 1 % supérieur au nombre noté en 2010.

Encadré 2

Effectif policier dans les autres pays

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publie un rapport biennal présentant les taux de policiers pour divers pays. Même si les plus récentes statistiques de l'ONUDC s'arrêtent à 2008, quelques pays ont publié des données sur leur effectif policier pour les années 2010 et 2011 par l'intermédiaire de leur bureau de statistique national.

Parmi les huit pays faisant partie du champ d'observation de l'enquête de l'ONUDC pour lequel il existe des données pour 2010 ou 2011, le Canada a présenté le cinquième taux de policiers en importance (tableau explicatif 1). L'Écosse, qui comptait 17 263 policiers en équivalents temps plein au 31 mars 2011, a affiché le taux de policiers le plus élevé (331 policiers pour 100 000 habitants) des huit pays. Par comparaison, la Finlande a enregistré le plus faible effectif, soit 7 826 policiers (146 policiers pour 100 000 habitants).

Depuis 2001, l'effectif policier au Canada a augmenté de 9 % (graphique 2), une situation qui est comparable à celles constatées en Nouvelle-Zélande (+8 %) et en Écosse (+10 %). Au cours de la même période, on a aussi observé des augmentations de l'effectif policier en Angleterre et au pays de Galles (+4 %), au Japon (+12 %) et en Australie (+13 %), tandis que les États-Unis (–2 %) et la Finlande (–9 %) ont enregistré des diminutions.

Tableau explicatif 1
Policiers pour 100 000 habitants, certains pays

	2011	2001	Variation en pourcentage de 2001 à 2011
	taux		pourcentage
Écosse	331	299	10
Australie ¹	262	231	13
Angleterre et pays de Galles	252	243	4
États-Unis ¹	242	246	–2
Canada ¹	201	184	9
Japon ¹	201	179	12
Nouvelle-Zélande ¹	200	184	8
Finlande ¹	146	159	–9

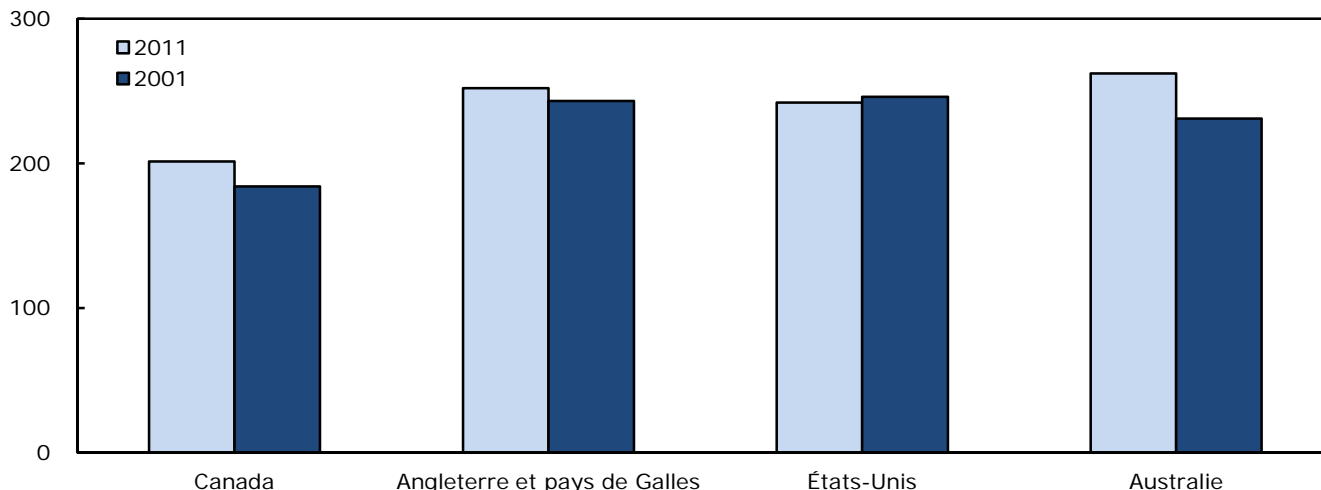
1. Les chiffres pour 2011 sont les comptes de policiers pour 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière (Canada); Federal Bureau of Investigation Uniform Crime Report (États-Unis); Home Office Statistical Bulletin; White Paper; Police Resources Report (Nouvelle-Zélande), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

2. Les postes figurant dans l'effectif autorisé représentent uniquement les postes disponibles aux policiers assermentés. Les postes occupés par des cadets, des recrues et des stagiaires sont dénombrés ailleurs dans l'Enquête sur l'administration policière. En 2011, les services de police municipaux au Canada ont déclaré au total 570 cadets, recrues et stagiaires. La Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et la Force constabulaire royale de Terre-Neuve n'ont pas fourni de chiffres pour les recrues, cadets ou stagiaires.

Graphique 2
Effectif policier, certains pays, 2001 et 2011

Policiers pour 100 000 habitants



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière (Canada); Home Office Statistical Bulletin (Angleterre et pays de Galles); Federal Bureau of Investigation Uniform Crime Report (États-Unis); et Australian crime: Facts and Figures (Australie).

En plus des policiers, les services de police au Canada emploient du personnel civil comme des répartiteurs, des employés de bureau et des agents d'application des règlements municipaux. Au 15 mai 2011, on dénombrait un peu plus de 28 000 employés civils au côté des policiers. Le taux d'employés civils pour chaque tranche de 100 000 habitants a augmenté légèrement de 2 % par rapport à 2010.

En 2011, le ratio des policiers aux employés civils est demeuré inchangé par rapport à 2010. Les services de police employaient 2,5 policiers pour 1 employé civil, ratio qui demeure constant depuis 2007. Toutefois, comparativement aux années 1960, le ratio des policiers aux employés civils a beaucoup diminué, puisque les services de police ne cessent d'augmenter leur effectif civil auquel ils confient diverses tâches, comme le soutien de la technologie de l'information et l'analyse judiciaire.

La Saskatchewan et le Manitoba présentent les taux de policiers les plus élevés

Conformément à la tendance nationale, les taux de policiers dans la plupart des provinces et des territoires ont légèrement diminué entre 2010 et 2011. Le Nouveau-Brunswick (-2 %) et la Colombie-Britannique (-2 %) ont affiché les plus forts reculs parmi les provinces. Pour ce qui est des territoires, l'effectif policier s'est replié au Nunavut (-3 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (-2 %), alors qu'il a légèrement augmenté (+1 %) au Yukon. L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba ont été les seules provinces à avoir enregistré de faibles augmentations de l'effectif policier. Malgré les légères diminutions observées dans bon nombre de provinces et de territoires en 2011, la tendance à plus long terme révèle que l'effectif policier croît partout, sauf au Yukon.

Les provinces et les territoires présentant les plus forts taux de policiers enregistrent en général les valeurs de gravité des crimes les plus élevées, comme en fait foi l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)³. Plus particulièrement, la Saskatchewan et le Manitoba ont enregistré, comme par le passé, les taux de policiers les plus élevés pour chaque

3. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.

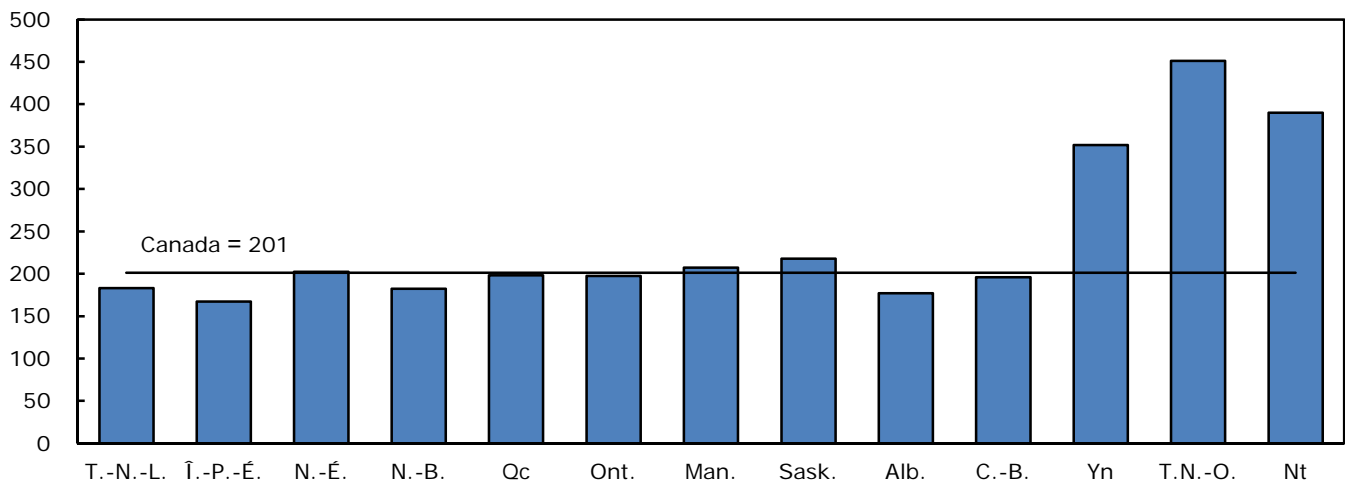
tranche de 100 000 habitants au sein des provinces, de même que les valeurs les plus élevées de l'IGC (tableau 2-1, tableau 2-2).

En revanche, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard qu'on a observé le plus faible taux de policiers parmi les provinces, de même que l'avant-dernier IGC.

En 2011, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont continué d'enregistrer des taux de policiers bien au-delà de ceux des provinces (graphique 3). À l'instar des années précédentes, les valeurs de l'IGC dans les territoires ont également dépassé celles du reste du pays.

Graphique 3
Effectif policier, Canada, provinces et territoires, 2011

Policiers pour 100 000 habitants



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Parmi les RMR, Ottawa enregistre la plus forte diminution de l'effectif policier

Tout comme les légères baisses du nombre de policiers enregistrées dans la plupart des provinces et des territoires, l'effectif policier dans un grand nombre de régions métropolitaines de recensement (RMR)⁴ a légèrement régressé en 2011. Il s'agit dans tous les cas de diminutions de 3 % ou moins, à l'exception d'Ottawa (–4 %). Une poignée de RMR n'ont affiché aucune variation de leur effectif policier, tandis que plusieurs autres ont indiqué de faibles augmentations. Aucune RMR n'a vu son effectif policier augmenter de plus de 2 %.

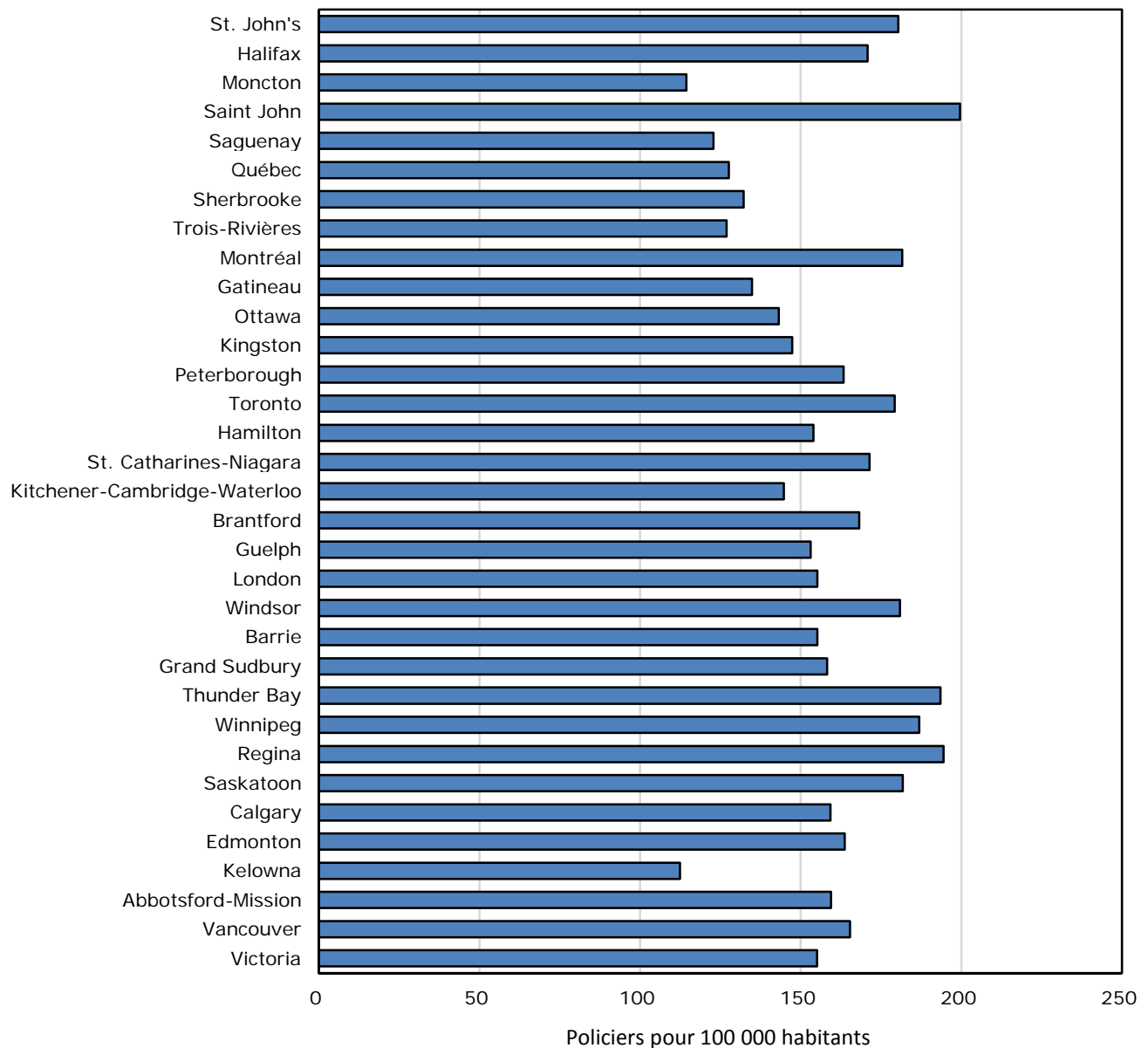
Comme par le passé, le taux de policiers le plus élevé des RMR a été observé à Saint John (200), alors que Kelowna (112) et Moncton (114) ont enregistré les plus faibles taux pour une troisième année consécutive (graphique 4).

Les RMR qui présentent de plus forts taux de policiers ont aussi tendance à déclarer des valeurs plus élevées au chapitre de l'IGC. En effet, 4 des 5 RMR présentant les taux de policiers les plus élevés en 2011 — Regina, Thunder Bay, Winnipeg et Saskatoon — figuraient parmi les RMR ayant affiché les plus fortes valeurs de l'IGC en 2010 (tableau 3-1)⁵.

4. Une région métropolitaine de recensement est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la région métropolitaine de recensement, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement est normalement desservie par plus d'un service de police.
5. Pour obtenir plus de renseignements sur l'effectif policier, les valeurs de l'Indice de gravité de la criminalité et les taux de classement pondérés à Yellowknife et à Whitehorse, veuillez consulter les tableaux 9-11 et 9-12 du présent rapport.

Graphique 4
Effectif policier, régions métropolitaines de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Le nombre de policières continue de croître en 2011

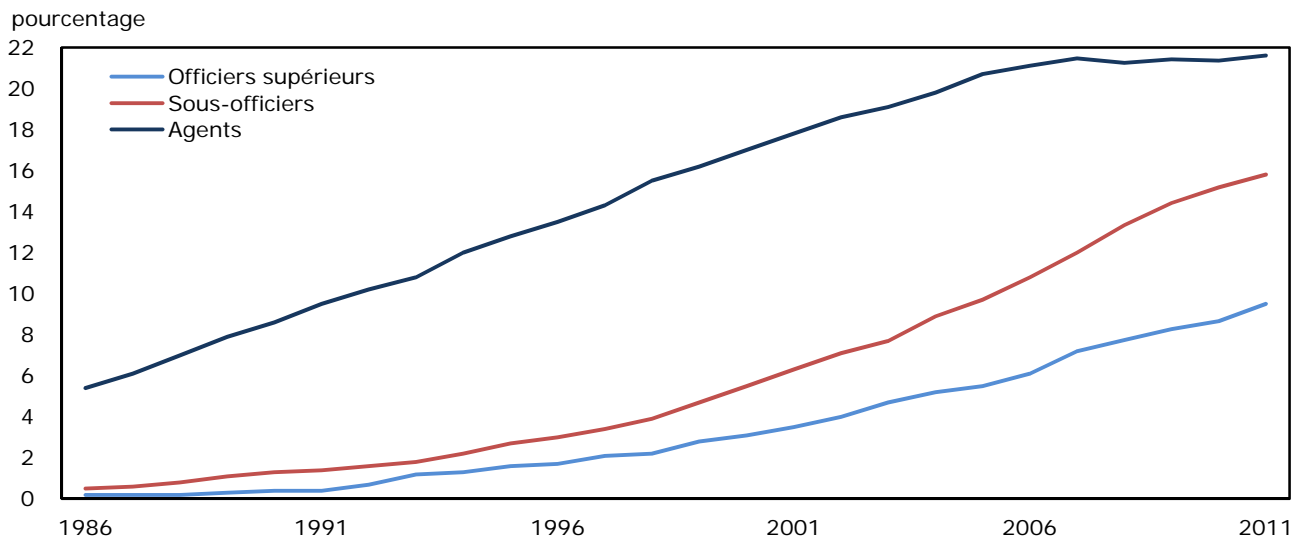
En 2011, le nombre de policières dans les services de police au Canada a poursuivi sa croissance, alors que le nombre de policiers a diminué. On a dénombré 285 policières de plus en 2011 qu'en 2010, alors que le nombre de policiers a reculé de 97 (tableau 4).

La croissance de la représentation des policières ces dernières années constitue la poursuite d'une tendance à plus long terme. Par exemple en 2001, les femmes représentaient 14 % de tous les policiers; en 2011, cette proportion était passée à 20 %.

La présence de policières est particulièrement évidente dans les catégories des officiers supérieurs et des sous-officiers. Pendant les 10 dernières années, la proportion de policières au sein de ces grades a presque triplé, alors que le pourcentage de femmes parmi les agents est passé de 18 % à 22 % (tableau 5, graphique 5).

Le Québec et la Colombie-Britannique ont continué d'afficher les plus fortes proportions de policières parmi les provinces. Par contre, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont encore enregistré les plus faibles proportions parmi les provinces. Comme par le passé, les proportions de policières étaient moins élevées dans les territoires que dans les provinces (tableau 6).

Graphique 5
Policrières en pourcentage du nombre total de policiers, Canada, 1986 à 2011



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Les taux de classement des affaires continuent d'augmenter

Les taux de classement des affaires sont une mesure du rendement des services de police. Une affaire criminelle est classée lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'un auteur présumé contre lequel le service de police peut porter ou recommander des accusations. Une affaire criminelle peut être classée soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. au moyen de mesures extrajudiciaires). Le taux de classement représente la proportion de tous les crimes qui ont été résolus avec succès.

D'autres facteurs que le rendement du service de police peuvent avoir des conséquences sur le taux de classement d'un service de police. Par exemple, les vols mineurs et les méfaits sont des crimes plus nombreux et plus difficiles à résoudre que des crimes graves de violence; par conséquent, un service de police présentant un nombre plus élevé de ces crimes moins graves pourrait afficher un taux de classement moindre. C'est la raison pour laquelle le taux de classement **pondéré** a été mis au point afin d'offrir une image plus significative des crimes résolus par les services de police.

Fondé sur le même principe que l'Indice de gravité de la criminalité, le taux de classement pondéré attribue des valeurs aux crimes en fonction de leur gravité, les crimes plus graves se voyant attribués des poids statistiques

plus élevés⁶. Il faut toutefois faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les taux de classement pondérés des services de police en raison de divers facteurs, tels que les politiques et les procédures internes, les ressources et les technologies de déclaration.

Suite à une croissance pendant sept années consécutives, le taux de classement pondéré observé au Canada a affiché une hausse de 2 % en 2010 (année la plus récente pour laquelle il existe des données), s'étant établi à 39 %. Parmi les services de police desservant des régions de 100 000 habitants et plus, ce sont Durham (48 %), Guelph (47 %), Codiatic (47 %), London (47 %) et York (47 %) qui ont présenté les taux de classement pondérés les plus élevés⁷.

La croissance des dépenses ralentit en 2010

Les dépenses de fonctionnement des services de police se sont élevées à environ 12,6 milliards de dollars en 2010. La croissance des dépenses totales s'est poursuivie en 2010 (+3 %), mais l'augmentation a été plus faible qu'au cours des années précédentes. Après correction pour tenir compte de l'inflation, les dépenses des services de police ont augmenté de 1 % en 2010, comparativement à des progressions allant de 3 % à 7 % depuis 2000 (tableau 7)⁸. Néanmoins, l'année 2010 a été la 14^e année consécutive de croissance des dépenses policières en dollars constants.

La plupart des dépenses des services policiers en 2010 ont été allouées aux salaires et aux avantages sociaux, 79 % des sommes dépensées ayant été consacrées à ces catégories. Depuis 2009, les dépenses au chapitre des salaires et des avantages sociaux ont augmenté de 5 %, alors que les autres dépenses de fonctionnement ont reculé de 4 %.

Les dépenses ont augmenté dans toutes les provinces en 2010, la plus forte hausse ayant été observée en Alberta (+12 %). Cette croissance est attribuable à la hausse des dépenses d'un grand nombre des services de police municipaux de la province, ainsi que de la Gendarmerie royale du Canada. Le Québec a enregistré la plus faible hausse des dépenses parmi les provinces, soit de 3 % en 2010 (tableau 8).

6. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix.
7. Les données sur le taux de classement des affaires pour le Service de police de Sherbrooke ne figurent pas dans le présent rapport parce que ce service n'a pas déclaré de données sur la criminalité pour 2010; par conséquent, les données sur la criminalité pour 2009 ont été utilisées uniquement dans les tableaux de ce rapport. En 2009, le Service de police de Sherbrooke avait enregistré le taux le plus élevé de classement des affaires parmi les services de police, et ce taux était même plus élevé que les taux de classement indiqués par les autres services de police en 2010. Toutefois, le taux de classement pour le Service de police de Sherbrooke en 2009 a été l'aboutissement d'un projet particulier visant à classer d'anciens dossiers; c'est la raison pour laquelle le taux ne figure pas dans ce rapport puisqu'il n'est comparable à aucun autre.
8. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.

Encadré 3

Coût des services de police aux sommets du G8 et du G20 ainsi qu'aux Jeux olympiques et paralympiques

En 2010, le Canada a accueilli les sommets du G8 et du G20 de même que les Jeux olympiques et paralympiques. Ces activités ont donné lieu à des exigences particulières en matière de sécurité et aux dépenses associées de surveillance policière. Ces coûts ne font généralement pas partie des données principales du présent rapport, puisqu'ils se situent à l'extérieur des dépenses annuelles régulières des services de police. Cependant, il a sans doute été impossible d'exclure des dépenses régulières des services de police quelques coûts indirects (comme ceux liés aux ressources humaines) pour la période en question, d'où leur inclusion dans ce rapport.

Les sommets du G8 et du G20 ont eu lieu en même temps en juin 2010 et ont entraîné le déploiement de plus de 20 000 policiers, militaires et agents de sécurité par l'intermédiaire du Groupe intégré de la sécurité dirigé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les coûts liés à la sécurité de ces activités, qu'on estime à environ 510 millions de dollars, ont été absorbés par divers organismes du gouvernement fédéral, dont la GRC et Sécurité publique Canada⁹.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 se sont tenus dans la région de Vancouver en février 2010. Contrairement aux sommets, les coûts de la sécurité des Jeux ont été répartis entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Le coût total de la sécurité aux Jeux a été d'environ 558 millions de dollars¹⁰.

Une partie des coûts liés à la sécurité des sommets et des Jeux ont été engagés pendant les exercices 2009-2010 et 2010-2011. En outre, il est possible que les organismes aient procédé à une réaffectation interne des ressources pour réduire au minimum les dépenses supplémentaires associées à de telles activités.

Résumé

Défini comme le nombre de policiers pour chaque tranche de 100 000 habitants, le taux de policiers au Canada a légèrement diminué en 2011. Les taux de policiers dans les provinces et les territoires ont aussi affiché de faibles baisses. Malgré ces reculs, l'effectif policier au pays n'a cessé d'augmenter depuis quelques décennies, tandis que le volume et la gravité des crimes diminuent.

Les provinces enregistrant des taux de policiers plus élevés ont eu tendance à déclarer des valeurs plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité, tendance qu'on a aussi observée dans les régions métropolitaines de recensement (RMR). L'effectif policier dans les RMR a fluctué en 2011, des augmentations et des diminutions ayant été enregistrées partout au pays.

Le nombre de femmes continue d'augmenter au sein de l'effectif policier au Canada. En effet, la croissance du nombre de policières est plus rapide que celle de leurs collègues masculins, surtout dans les grades supérieurs.

Les dépenses des services de police ont poursuivi leur croissance en 2010, ayant atteint plus de 12 milliards de dollars. Cependant, les dépenses ont augmenté moins rapidement en 2010 que par le passé. Toutes les provinces ont enregistré une croissance des dépenses au chapitre des services de police, l'Alberta ayant déclaré la plus forte hausse.

Bibliographie

BRENNAN, Shannon, et Mia DAUVERGNE, 2011. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11523-fra.htm> (site consulté le 21 juillet 2011).

9. Bureau du vérificateur général du Canada, 2011, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201104_01_f.pdf (site consulté le 18 juillet 2011).

10. Dr. Darryl Plecas et autres, 2010, *The Planning and Execution of Security for the 2010 Winter Olympic Games*, http://www.ufv.ca/Assets/CCJR/Reports+and+Publications/Olympic_Security.pdf (site consulté le 20 juillet 2011).

Produits connexes

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

252-0051	Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infraction détaillée, annuel
252-0052	Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, annuel
254-0002	Tendances du personnel policier, le Canada et les provinces et territoires, annuel

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

3301	Enquête sur l'administration policière
3302	Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

- *Agents de police, par province et territoire*
- *Dépenses de la justice*
- *Indice de gravité de la criminalité, par province et territoire*
- *Crimes selon le type d'infraction, par province et territoire*

Tableaux statistiques

Tableau 1
Tendances du personnel policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2011

Année	Policiers ¹			Employés civils ²			Total du personnel	Ratio des policiers aux employés civils	Dépenses totales ³	Affaires prévues au Code criminel ⁴	Nombre d'affaires par policier	Taux de classement pondéré ⁵
	Total	Pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage	Total	Pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage						
	nombre	taux	pourcentage	nombre	taux	pourcentage	nombre	ratio	milliers de dollars	nombre	taux	
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	4,6	...	514 986	19,7	..
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	4,6	...	572 105	20,9	..
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	4,3	...	626 038	21,7	..
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	4,2	...	628 418	20,8	..
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	4,2	...	702 809	21,9	..
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	4,2	...	784 568	23,2	..
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	4,2	...	897 530	25,7	..
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	4,1	...	994 790	27,4	..
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	3,8	...	1 110 066	29,3	..
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,4	50 745	3,8	...	1 166 458	29,1	..
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,5	52 976	3,5	...	1 189 805	28,9	..
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,4	55 439	3,5	...	1 298 551	30,1	..
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	3,7	...	1 456 885	32,2	..
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	3,5	...	1 585 805	33,2	..
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	3,4	...	1 637 704	34,0	..
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	3,2	...	1 654 024	33,9	..
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,3	64 454	3,1	...	1 714 300	35,2	..
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,6	63 991	3,3	...	1 855 271	37,9	..
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	7,9	66 251	3,0	...	2 045 398	41,0	..
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,4	67 562	3,0	...	2 168 202	42,9	..
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	2,8	...	2 203 665	43,6	..
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,1	67 423	2,9	...	2 148 633	42,9	..
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	2,9	...	2 147 656	42,9	..
1985	50 351	194,8	-0,3	17 702	68,5	0,1	68 053	2,8	3 542 240	2 174 175	43,2	..
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	2,8	3 771 205	2 277 749	44,3	..
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	2,7	4 027 809	2 368 958	45,1	..
1988	53 312	199,0	0,3	19 407	72,4	-2,0	72 719	2,7	4 389 414	2 390 008	44,8	..
1989	54 211	198,7	-0,2	19 526	71,6	-1,1	73 737	2,8	4 684 760	2 425 936	44,7	..
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,9	75 293	2,9	5 247 646	2 627 197	46,9	..
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,1	76 208	2,9	5 426 887	2 898 989	51,1	..
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	1,9	77 051	2,8	5 716 833	2 847 981	50,0	..
1993	56 901	198,4	-1,2	19 956	69,6	-1,6	76 857	2,9	5 790 165	2 735 623	48,1	..
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	2,9	5 783 656	2 646 209	47,4	..
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	2,9	5 808 607	2 639 654	48,0	..
1996	54 323	183,5	-2,2	19 603	66,2	0,8	73 926	2,8	5 856 055	2 644 893	48,7	..
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	2,8	5 989 022	2 534 766	46,3	..
1998	54 763	181,6	-0,8	19 383	64,3	-2,3	74 146	2,8	6 209 756	2 440 650	44,6	34,1
1999	55 321	182,0	0,2	20 168	66,3	3,1	75 489	2,7	6 395 380	2 339 646	42,3	35,2
2000	55 954	182,3	0,2	19 907	64,9	-2,1	75 861	2,8	6 798 531	2 335 540	41,7	35,5
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,8	77 058	2,9	7 269 977	2 354 929	41,3	35,0
2002	58 422	186,2	1,2	20 732	66,1	2,6	79 154	2,8	7 827 195	2 356 493	40,3	34,5
2003	59 412	187,6	0,8	21 476	67,8	2,6	80 888	2,8	8 324 176	2 459 254	41,4	33,5
2004	59 800	186,9	-0,4	22 212	69,4	2,4	82 012	2,7	8 758 213	2 427 937	40,6	33,6
2005	61 026	188,9	1,1	23 391	72,4	4,3	84 417	2,6	9 281 879	2 362 322	38,7	34,6
2006	62 461	191,3	1,3	23 911	73,2	1,1	86 372	2,6	9 877 071	2 360 032	37,8	35,7
2007	64 134	194,5	1,7	25 295	76,7	4,8	89 429	2,5	10 544 771	2 271 972	35,4	36,5
2008	65 283	196,0	0,5	25 630	76,9	0,3	90 913	2,5	11 449 955	2 204 643	33,8	37,9
2009 r	67 425	199,9	2,0	27 077	80,3	4,4	94 502	2,5	12 314 197	2 172 960	32,2	38,6
2010 r	69 250	202,9	1,5	27 378	80,2	-0,1	96 628	2,5	12 645 616	2 095 921	30,3	39,4
2011	69 438	201,4	-0,8	28 151	81,6	1,8	97 589	2,5

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
2. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
3. Ces chiffres comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.
4. Les données sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité du Centre canadien de la statistique juridique. Elles excluent les délits de la route prévus au Code criminel.
5. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix.

Note(s) : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en oeuvre en 1986. Pour maintenir la continuité historique, les chiffres antérieurs à 1986 ont été ajustés.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2-1
Policiers et certaines statistiques de la criminalité — Policiers selon l'échelon du service de police, provinces et territoires, 2011

Province ou territoire	Population en 2011 ¹	Services policiers ²		Gendarmerie royale du Canada			Autres ³	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants	variation en pourcentage de 2010 à 2011	variation en pourcentage de 2001 à 2011	
		Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon fédéral						
									nombre	taux		
Terre-Neuve-et-Labrador ⁴	510 578	...	398	...	414	91	32	935	183	-0,3	24,6	
Île-du-Prince-Édouard	145 855	92	...	9	105	27	11	244	167	0,8	12,6	
Nouvelle-Écosse	945 437	875	...	62	738	193	46	1 914	202	0,0	19,4	
Nouveau-Brunswick	755 455	458	...	215	513	155	36	1 377	182	-1,8	3,8	
Québec	7 979 663	9 221	5 560	972	49	15 802	198	0,4	5,2	
Ontario ⁵	13 372 996	20 655	4 253	1 371	108	26 387	197	-0,8	5,9	
Manitoba	1 250 574	1 552	...	194	615	198	34	2 593	207	0,4	8,2	
Saskatchewan ⁶	1 057 884	1 028	...	189	786	258	45	2 306	218	-1,1	11,1	
Alberta	3 779 353	3 879	...	1 050	1 342	358	67	6 696	177	-0,2	13,9	
Colombie-Britannique ⁷	4 573 321	2 850	...	3 301	1 804	846	165	8 966	196	-1,8	15,9	
Yukon ⁸	34 666	98	16	8	122	352	0,5	-12,3	
Territoires du Nord-Ouest ⁸	43 675	175	13	9	197	451	-2,1	21,2	
Nunavut ⁸	33 322	112	11	7	130	390	-3,0	20,6	
Total pour les provinces et les territoires	34 482 779	40 610	10 211	5 020	6 702	4 509	617	67 669	196	-0,5	8,4	
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	1 769	1 769	
Canada	34 482 779	40 610	10 211	5 020	6 702	4 509	2 386	69 438	201	-0,8	9,4	

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2011 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Exclut le personnel de la Gendarmerie royale du Canada.

3. Comprend les Services nationaux de police et l'administration du ministère et des divisions.

4. Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers dans la plupart des plus grandes municipalités.

5. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada. La Police provinciale de l'Ontario compte 1 845 policiers qui fournissent des services de police municipaux à contrat. Ceux-ci figurent parmi les services de police municipaux et non les services de police provinciaux.

6. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.

7. La South Coast British Columbia Transportation Authority et les équipes intégrées du district du Lower Mainland sont incluses depuis 2009, ce qui donne un taux de policiers plus élevé qu'auparavant.

8. Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. La Gendarmerie royale du Canada assure les services policiers dans les territoires.

Note(s) : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 2-2
Policiers et certaines statistiques de la criminalité — Certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2010

Province ou territoire	Nombre d'affaires par policier ^{1,2}	Taux de classement pondéré ³	Indice de gravité de la criminalité ⁴
	nombre	pourcentage	taux
Terre-Neuve-et-Labrador	36,5	34,3	80,2
Île-du-Prince-Édouard	37,1	38,3	66,0
Nouvelle-Écosse	34,4	38,9	83,5
Nouveau-Brunswick	29,6	45,4	69,0
Québec	24,2	36,3	76,9
Ontario	22,4	42,4	65,0
Manitoba	49,4	40,2	127,8
Saskatchewan	57,1	50,3	148,2
Alberta	45,5	42,3	97,9
Colombie-Britannique	42,1	29,6	102,4
Yukon	59,8	58,9	171,2
Territoires du Nord-Ouest	100,5	72,9	340,2
Nunavut	98,7	77,0	345,7
Total pour les provinces et les territoires	31,1	39,4	82,7
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada
Canada	30,3	39,4	82,7

1. Comprend les affaires déclarées par la police, sauf les délits de la route.

2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2010. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

3. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix.

4. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3-1
Policiers et taux de criminalité — Policiers selon la région métropolitaine de recensement, 2011

Région métropolitaine de recensement	Population en 2010 ¹	Nombre de policiers en 2011 ²	Policiers pour 100 000 habitants en 2011 ³	Variation du taux de policiers en pourcentage de 2010 à 2011	Indice de gravité de la criminalité pour 2010 ⁴
	nombre		taux	pourcentage	taux
Saint John	103 196	206	200	-1	91,9
Regina	218 517	425	194	0	131,4
Thunder Bay	119 908	232	193	2	111,3
Winnipeg ⁵	781 012	1 460	187	2	122,3
Saskatoon	272 887	496	182	-3	128,1
Montréal	3 865 268	7 021	182	0	83,7
Windsor	330 060	597	181	1	66,1
St. John's	186 242	336	180	2	101,9
Toronto	5 697 027	10 213	179	-1	57,8
St. Catharines–Niagara	443 866	761	171	-1	69,8
Halifax ⁵	403 437	689	171	-2	96,8
Brantford	139 687	235	168	-1	99,1
Vancouver ^{5, 6}	2 392 202	3 955	165	-3	101,2
Edmonton	1 178 989	1 930	164	-2	102,0
Peterborough	121 229	198	163	1	67,8
Abbotsford–Mission	175 589	280	159	1	99,8
Calgary	1 248 215	1 988	159	-2	76,5
Grand Sudbury	164 357	260	158	2	84,2
Barrie	197 797	307	155	1	60,1
London	493 118	765	155	0	82,4
Victoria	358 478	556	155	2	83,7
Hamilton	720 837	1 110	154	1	70,9
Guelph	124 130	190	153	-1	50,4
Kingston	160 174	236	147	1	62,3
Kitchener–Cambridge–Waterloo	522 968	757	145	-2	68,0
Ottawa ⁷	939 821	1 346	143	-4	60,1
Gatineau ⁸	306 307	413	135	2	69,3
Sherbrooke	187 572	248	132	-1	70,7
Québec	753 039	961	128	0	56,1
Trois-Rivières	149 728	190	127	0	69,4
Saguenay	145 689	179	123	-1	73,4
Moncton	136 362	156	114	-3	71,8
Kelowna	178 845	201	112	2	113,1

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les populations des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2011.
- Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
- Fondé sur le nombre de policiers en 2011 et les populations des régions métropolitaines de recensement en 2010. Les populations des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2011.
- L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.
- Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies).
- La South Coast British Columbia Transportation Authority et les équipes intégrées du district du Lower Mainland sont incluses depuis 2009, ce qui donne un taux de policiers plus élevé qu'auparavant.
- Représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
- Représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note(s) : Une région métropolitaine de recensement est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la région métropolitaine de recensement, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres figurant au tableau 3-1 ne concordent pas avec ceux du tableau 3-2 (dans lequel les données sont présentées selon le service de police) parce que la plupart des régions métropolitaines de recensement sont desservies par plus d'un service de police. La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la région métropolitaine de recensement. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la Gendarmerie royale du Canada dans les régions métropolitaines de recensement sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la Gendarmerie royale du Canada. Le tableau 3-1 peut servir à comparer les grandes régions métropolitaines, alors que le tableau 3-2 peut être utilisé pour comparer les principaux services de police au Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

**Tableau 3-2
 Policiers et taux de criminalité — Policiers dans les 30 plus grands services de police municipaux**

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif autorisé en 2011 ²	Effectif réel ³		Indice de gravité de la criminalité pour 2010 ⁵
			Nombre de policiers en 2011	Policiers pour 100 000 habitants en 2011 ⁴	
	nombre		taux		
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Toronto⁶					
Service de police de Toronto	2 720 024	5 587	5 776	212	74,0
Police régionale de Peel	1 273 348	1 922	1 908	150	51,9
Police régionale de York	1 040 165	1 461	1 466	141	43,2
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Montréal⁶					
Service de police de la Ville de Montréal	1 934 082	4 585	4 533	234	103,3
Service de police de Longueuil	401 764	546	536	133	77,6
Service de police de la Ville de Laval	398 667	516	530	133	69,2
Services de police de la région métropolitaine de recensement de Vancouver⁶					
Service de police de Vancouver ⁷	660 496	1 327	1 376	208	110,4
Gendarmerie royale du Canada de Surrey ⁸	444 583	621	596	134	130,9
Gendarmerie royale du Canada de Burnaby	230 009	274	302	131	99,8
Gendarmerie royale du Canada de Richmond ⁷	196 856	229	229	116	83,3
Autres grands services de police					
Police régionale d'Halifax ⁹	225 822	509	509	225	96,8
Service de police de Windsor	221 310	473	466	211	85,3
Service de police de Winnipeg ⁷	684 061	1 393	1 393	204	132,1
Service de police de Regina	198 322	386	389	196	137,8
Service de police d'Edmonton	830 496	1 588	1 607	193	110,4
Service de police de Saskatoon ¹⁰	229 342	430	440	192	141,9
St. John's, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	186 242	342	336	180	101,9
Service de police de Calgary	1 138 393	1 938	1 883	165	75,8
Service de police régional de Niagara	443 866	702	728	164	69,5
Service de police du Grand Sudbury	164 357	264	260	158	84,2
Service de police de London	378 809	591	587	155	92,8
Service de police de Hamilton	533 280	784	816	153	82,3
Police régionale de Durham ¹¹	620 427	871	920	148	51,3
Service de police d'Ottawa	896 529	1 362	1 273	142	61,3
Service de police de la Ville de Gatineau	260 809	363	363	139	71,7
Service de police régional de Waterloo	522 968	724	725	139	67,6
Service de police de la Ville de Québec	547 102	721	716	131	61,6
Service de police de la Ville de Sherbrooke	155 583	200	200	129	69,4
Service de police régional de Halton ¹¹	506 900	628	637	126	37,5
Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent	189 388	212	212	112	48,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les populations ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
3. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.
4. Fondé sur le nombre de policiers en 2011 et les populations en 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
5. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité.
6. Les services de police indiqués pour les régions métropolitaines de recensement de Toronto, de Montréal et de Vancouver ne représentent pas tous les services policiers de ces régions métropolitaines de recensement.
7. Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies).
8. Ce total comprend les postes que le détachement de Surrey de la Gendarmerie royale du Canada autorise pour les équipes intégrées du district du Lower Mainland.
9. Les statistiques de la criminalité comprennent le district d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada.
10. Le service de police de Saskatoon a déclaré qu'il y a peut-être eu un problème avec ses statistiques sur le classement de 2010, et que le taux actuel pourrait être révisé à temps pour le rapport de l'an prochain.
11. Il est à noter que 63 % des crimes traités par le Service de police régional de Halton et que 30 % des crimes traités par le Service de police régional de Durham se sont produits à l'intérieur des limites de la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Note(s) : Les chiffres figurant au tableau 3-1 ne concordent pas avec ceux du tableau 3-2 (dans lequel les données sont présentées selon le service de police) parce que la plupart des régions métropolitaines de recensement sont desservies par plus d'un service de police. La région métropolitaine de recensement d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la région métropolitaine de recensement. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la Gendarmerie royale du Canada dans les régions métropolitaines de recensement sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la Gendarmerie royale du Canada. Le tableau 3-1 peut servir à comparer les grandes régions métropolitaines, alors que le tableau 3-2 peut être utilisé pour comparer les principaux services de police au Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Policiers selon le sexe, Canada, certaines années

Année	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
1965	29 956	99,4	190	0,6	30 146
1970	37 763	99,5	186	0,5	37 949
1975	47 151	98,8	562	1,2	47 713
1980	48 749	97,8	1 092	2,2	49 841
1985	48 518	96,4	1 833	3,6	50 351
1990	52 461	93,6	3 573	6,4	56 034
1995	49 630	90,2	5 378	9,8	55 008
2000	48 304	86,3	7 650	13,7	55 954
2005	50 450	82,7	10 576	17,3	61 026
2010 r	55 930	80,8	13 320	19,2	69 250
2011	55 833	80,4	13 605	19,6	69 438

Note(s) : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 5
Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2011

Année	Officiers supérieurs ¹		Sous-officiers ²		Agents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
1986	99,8	0,2	99,5	0,5	94,6	5,4
1987	99,8	0,2	99,4	0,6	93,9	6,1
1988	99,8	0,2	99,2	0,8	93,0	7,0
1989	99,7	0,3	98,9	1,1	92,1	7,9
1990	99,6	0,4	98,7	1,3	91,4	8,6
1991	99,6	0,4	98,6	1,4	90,5	9,5
1992	99,3	0,7	98,4	1,6	89,8	10,2
1993	98,8	1,2	98,2	1,8	89,2	10,8
1994	98,7	1,3	97,8	2,2	88,0	12,0
1995	98,4	1,6	97,3	2,7	87,2	12,8
1996	98,3	1,7	97,0	3,0	86,5	13,5
1997	97,9	2,1	96,6	3,4	85,7	14,3
1998	97,8	2,2	96,1	3,9	84,5	15,5
1999	97,2	2,8	95,3	4,7	83,8	16,2
2000	96,9	3,1	94,5	5,5	83,0	17,0
2001	96,5	3,5	93,7	6,3	82,2	17,8
2002	96,0	4,0	92,9	7,1	81,4	18,6
2003	95,3	4,7	92,3	7,7	80,9	19,1
2004	94,8	5,2	91,1	8,9	80,2	19,8
2005	94,5	5,5	90,3	9,7	79,3	20,7
2006	93,9	6,1	89,2	10,8	78,9	21,1
2007	92,8	7,2	88,0	12,0	78,5	21,5
2008	92,3	7,7	86,7	13,3	78,8	21,2
2009	91,7	8,3	85,6	14,4	78,6	21,4
2010 r	91,4	8,6	84,8	15,2	78,6	21,4
2011	90,5	9,5	84,2	15,8	78,4	21,6

1. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les superintendants d'état-major, les superintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un autre grade équivalent.

2. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, par exemple les sergents d'état-major, les sergents, les sergents détectives, les caporaux ainsi que toutes les personnes ayant un grade équivalent.

Note(s) : Avant 1986, les données sur les grades des policiers n'étaient pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 6
Policiers selon le sexe, provinces et territoires, 2011

Province ou territoire	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	761	81,4	174	18,6	935
Île-du-Prince-Édouard	206	84,4	38	15,6	244
Nouvelle-Écosse	1 610	84,1	304	15,9	1 914
Nouveau-Brunswick	1 167	84,7	210	15,3	1 377
Québec	12 052	76,3	3 750	23,7	15 802
Ontario	21 539	81,6	4 848	18,4	26 387
Manitoba	2 210	85,2	383	14,8	2 593
Saskatchewan	1 898	82,3	408	17,7	2 306
Alberta	5 537	82,7	1 159	17,3	6 696
Colombie-Britannique	7 068	78,8	1 898	21,2	8 966
Yukon	107	87,7	15	12,3	122
Territoires du Nord-Ouest	171	86,8	26	13,2	197
Nunavut	112	86,2	18	13,8	130
Total pour les provinces et les territoires	54 438	80,4	13 231	19,6	67 669
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada	1 395	78,9	374	21,1	1 769
Canada	55 833	80,4	13 605	19,6	69 438

Note(s) : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011. Ce nombre comprend également les policiers travaillant dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Sont exclus les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 7
Dépenses au chapitre des services policiers, en dollars courants et constants, Canada, 1985 à 2010

Année	Dollars courants ¹			Dollars constants ²		
	Dépenses totales ³	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant	Dépenses totales ³	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant
	milliers de dollars	pourcentage	dollars	milliers de dollars	pourcentage	dollars
1985	3 542 240	...	137	5 622 603	...	218
1986	3 771 205	6,5	144	5 748 788	2,2	220
1987	4 027 809	6,8	152	5 880 013	2,3	222
1988	4 389 414	9,0	164	6 164 907	4,8	230
1989	4 684 760	6,7	172	6 263 048	1,6	230
1990	5 247 646	12,0	189	6 693 426	6,9	242
1991	5 426 887	3,4	194	6 554 211	-2,1	234
1992	5 716 833	5,3	202	6 805 754	3,8	240
1993	5 790 165	1,3	202	6 764 211	-0,6	236
1994	5 783 656	-0,1	199	6 748 723	-0,2	233
1995	5 808 607	0,4	198	6 630 830	-1,7	226
1996	5 856 055	0,8	198	6 587 238	-0,7	222
1997	5 989 022	2,3	200	6 625 024	0,6	222
1998	6 209 756	3,7	206	6 801 485	2,7	226
1999	6 395 380	3,0	210	6 884 155	1,2	226
2000	6 798 531	6,3	222	7 126 343	3,5	232
2001	7 269 977	6,9	234	7 433 514	4,3	240
2002	7 827 195	7,7	250	7 827 195	5,3	250
2003	8 324 176	6,3	263	8 097 447	3,5	256
2004	8 758 213	5,2	274	8 365 055	3,3	262
2005	9 281 879	6,0	288	8 674 653	3,7	269
2006	9 877 071	6,4	303	9 053 227	4,4	278
2007	10 544 771	6,8	320	9 457 194	4,5	287
2008	11 449 955	8,6	344	10 035 018	6,1	301
2009 ^r	12 314 197	7,5	365	10 764 158	7,3	319
2010	12 645 616	2,7	371	10 854 606	0,8	318

1. Il s'agit des dollars qui expriment le coût des articles en fonction de l'année à laquelle ceux-ci sont achetés.
2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont indexés en fonction de l'inflation ou de la déflation de façon à illustrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change chaque année.
3. Ces chiffres comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 8
Dépenses totales effectuées par les services de police, 2010

Province ou territoire	Dépenses municipales ¹	Dépenses provinciales ¹	Total ²	Variation par rapport à l'année précédente	Dépenses fédérales ³	Dépenses totales ⁴	Variation par rapport à l'année précédente
	milliers de dollars		pourcentage		milliers de dollars		pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ⁵	...	110 266	110 266	4,3	25 271	135 537	4,6
Île-du-Prince-Édouard	11 852	12 793	24 645	3,5	5 835	30 480	3,3
Nouvelle-Écosse	128 873	93 076	221 949	6,0	42 408	264 357	5,8
Nouveau-Brunswick	88 367	65 308	153 675	3,9	30 085	183 760	3,5
Québec	1 370 987	860 987	2 231 974	3,0	...	2 231 974	3,0
Ontario ⁶	3 402 287	804 035	4 206 322	6,3	...	4 206 322	6,3
Manitoba	230 303	98 019	328 322	6,2	49 756	378 078	6,3
Saskatchewan ⁷	145 814	122 553	268 367	5,7	55 130	323 497	5,9
Alberta	812 466	208 804	1 021 270	11,8	113 489	1 134 759	12,0
Colombie-Britannique	835 674	310 190	1 145 864	4,1	190 384	1 336 248	3,7
Yukon	...	18 287	18 287	18,1	7 837	26 124	18,1
Territoires du Nord-Ouest	...	33 708	33 708	6,9	14 446	48 154	6,9
Nunavut	...	28 296	28 296	7,6	12 127	40 423	7,6
Total pour les provinces et les territoires	7 026 624	2 766 321	9 792 945	5,8	546 768	10 339 713	5,8
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada ⁸	2 305 903	2 305 903	-9,2
Canada	7 026 624	2 766 321	9 792 945	5,8	2 852 671	12 645 616	2,7

1. Ces chiffres comprennent le montant facturé à la province, au territoire ou à la municipalité à l'égard des contrats de services policiers assurés par la Gendarmerie royale du Canada, et non le coût total du contrat. Dans certaines provinces, les coûts des services de police provinciaux sont assumés par les municipalités.
 2. Le champ du coût par habitant n'est pas inclus étant donné que les dépenses ne sont pas comparables. Les coûts par habitant ne devraient pas être calculés.
 3. Ces dépenses comprennent toutes les autres dépenses engagées dans le cadre de contrats de la Gendarmerie royale du Canada qui ne sont pas assumées par les municipalités, les provinces ou les territoires, et qui sont effectuées au profit des provinces et des territoires ayant des contrats avec la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 8).
 4. Comprend les dépenses municipales, provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 8). Ces chiffres comprennent les traitements, les salaires et les avantages sociaux ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en capital du service de police.
 5. Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.
 6. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.
 7. Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada.
 8. Ces dépenses comprennent les coûts liés à l'administration des divisions et du Quartier général ainsi que les coûts liés à la prestation de services policiers nationaux, tels que les laboratoires judiciaires; le Collège canadien de police; le soutien informatique aux fins de la gestion et de l'exploitation du Centre d'information de la police canadienne, une base de données nationale informatisée à laquelle ont accès tous les services de police; les services de télécommunications pour la transmission radio et la transmission de données, qui permettent à tous les détachements de recevoir des renseignements à jour; les renseignements criminels; et la participation aux services de maintien de la paix des Nations Unies.
- Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les chiffres des dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget des services policiers et les avantages sociaux provenant d'autres sources. Sont exclus les recettes, les recouvrements et les dépenses en capital. En raison de l'arrondissement et du moment auquel s'est effectuée la collecte des données, il se peut que les chiffres figurant ci-dessus ne correspondent pas aux dépenses réelles présentées dans le rapport final de rapprochement de fin d'exercice de la Gendarmerie royale du Canada. Les dépenses provinciales ne devraient pas être comparées.
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 9-1
Personnel policier des services de police municipaux — Terre-Neuve-et-Labrador, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
St. John's, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	186 242	264	72	336	180	102	342	184	101,9	23,9
15 000 à 49 999 habitants										
Grand Falls-Windsor, Gendarmerie royale du Canada ⁸	41 128	21	2	23	56	5	21	51	55,3	40,5
Corner Brook, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	20 122	34	6	40	199	8	41	204	73,7	37,7
5 000 à 14 999 habitants										
Labrador, Force constabulaire royale de Terre-Neuve	9 636	17	5	22	228	11	23	239	58,3	23,8

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Terre-Neuve et-Labrador confie par contrat à la Gendarmerie royale du Canada les régions de la province qui ne sont pas desservies par la Force constabulaire royale de Terre-Neuve. Ce détachement rural de la Gendarmerie royale du Canada, bien qu'il ne soit pas un détachement municipal, figure dans le présent tableau en raison de l'immense population qu'il dessert.

Note(s) : Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers à St. John's, Corner Brook et Labrador City et, aux fins du présent rapport, ces municipalités ont été incluses ci-dessus. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport).

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-2
Personnel policier des services de police municipaux — Île-du-Prince-Édouard, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre	taux				
15 000 à 49 999 habitants										
Charlottetown	35 406	53	7	60	169	26	60	169	94,9	34,4
5 000 à 14 999 habitants										
Summerside	14 361	23	2	25	174	9	24	167	122,1	40,8
Stratford, Gendarmerie royale du Canada	7 807	6	0	6	77	0	6	77	33,8	39,4
Moins de 5 000 habitants										
Borden–Carleton	782	2	1	3	384	1	3	384
Kensington	1 496	3	1	4	267	4	4	267	107,3	66,8
Montague, Gendarmerie royale du Canada	1 797	2	1	3	167	0	3	167	198,7	45,3

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
 3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
 5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
 6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
 7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-3
Personnel policier des services de police municipaux — Nouvelle-Écosse, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Total		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							
		nombre		taux	nombre	taux				
100 000 habitants et plus										
Cap Breton, service régional	101 339	188	13	201	198	69	201	198	66,8	36,0
Halifax, service régional ⁸	225 822	416	93	509	225	272	509	225	96,8	31,6
5 000 à 14 999 habitants										
Amherst	9 462	27	1	28	296	9	28	296	115,1	56,3
Bridgewater	7 918	22	2	24	303	14	24	303	88,7	62,5
Kentville	5 926	15	1	16	270	8	16	270	92,6	56,6
New Glasgow ⁹	9 522	29	3	32	336	12	32	336	126,2	60,4
Truro	12 328	31	5	36	292	22	36	292	164,7	53,0
Yarmouth, Gendarmerie royale du Canada	7 049	14	5	19	270	0	18	255	136,4	53,9
Moins de 5 000 habitants										
Annapolis Royal	452	3	1	4	885	4	4	885
Springhill	3 902	8	0	8	205	8	13	333	120,5	54,0
Stellarton	4 722	9	1	10	212	9	10	212	67,5	39,2
Westville	3 798	7	0	7	184	4	7	184	60,9	55,3
Gendarmerie royale du Canada										
Antigonish	4 336	9	1	10	231	0	9	208	159,0	65,1
Digby	2 018	3	2	5	248	0	5	248	103,1	61,0
Oxford	1 168	2	0	2	171	0	3	257	317,9	30,9
Parrsboro	1 400	2	1	3	214	0	3	214	165,1	54,9
Pictou	3 875	6	0	6	155	0	7	181	86,2	39,5
Port Hawkesbury	3 288	4	2	6	182	0	6	182	144,4	35,7
Shelburne	1 813	4	0	4	221	0	4	221	123,5	63,1
Windsor	3 763	4	3	7	186	0	8	213	119,2	60,5

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Les statistiques de la criminalité comprennent le district d'Halifax de la Gendarmerie royale du Canada.
9. La valeur de l'Indice de gravité de la criminalité et le taux de classement pondéré figurant dans le présent tableau regroupent les données de la criminalité pour 2010 pour les services de police de New Glasgow et de Trenton aux fins de comparaison.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-4
Personnel policier des services de police municipaux — Nouveau-Brunswick, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
Région de Codiac, Gendarmerie royale du Canada	108 395	124	28	152	140	3	144	133	77,2	46,8
50 000 à 99 999 habitants										
Fredericton	55 615	90	25	115	207	31	113	203	79,9	35,2
Saint John	70 340	143	21	164	233	48	166	236	120,6	45,4
15 000 à 49 999 habitants										
Edmundston	16 529	28	6	34	206	18	34	206	62,9	35,4
Miramichi	17 833	28	4	32	179	21	35	196	82,1	52,2
Rothsay, service régional	28 608	29	8	37	129	5	37	129	27,9	73,3
5 000 à 14 999 habitants										
Service régional de B.N.P.P.	8 546	16	1	17	199	2	17	199	62,9	43,5
Bathurst	12 699	26	4	30	236	14	30	236	88,0	53,6
Grand Falls	5 459	14	1	15	275	3	15	275	110,3	35,5
Woodstock	5 248	13	1	14	267	4	14	267	109,2	38,1
Gendarmerie royale du Canada										
Campbellton	7 099	14	2	16	225	0	18	254	87,9	59,8
Oromocto	8 908	14	0	14	157	0	14	157	36,4	46,1
Sackville	5 827	7	3	10	172	0	10	172	75,8	39,5
Moins de 5 000 habitants										
Gendarmerie royale du Canada										
Bouctouche	2 380	2	1	3	126	0	3	126	63,2	35,0
Cap-Pelé	2 448	2	1	3	123	0	3	123	40,6	38,4
Hampton	4 248	5	0	5	118	0	5	118	48,1	33,6
McAdam	1 509	2	1	3	199	0	3	199	36,2	46,1
Richibucto	1 312	2	0	2	152	0	3	229	109,2	39,8
Saint Quentin	2 091	3	0	3	143	0	3	143	70,5	36,6
St. Andrews	1 842	3	1	4	217	0	3	163	34,7	32,7

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 - Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
 - Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 - Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
 - Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
 - L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
 - Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-5
Personnel policier des services de police municipaux — Québec, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010	
		Policiers		Total			Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes							
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
Gatineau	260 809	283	80	363	139	164	363	139	71,7	39,4
Laval	398 667	376	154	530	133	178	516	129	69,2	35,8
Lévis	137 218	117	29	146	106	65	146	106	42,3	37,9
Longueuil	401 764	380	156	536	133	221	546	136	77,6	30,8
Montréal	1 934 082	3 145	1 388	4 533	234	1 364	4 585	237	103,3	30,4
Québec	547 102	534	182	716	131	160	721	132	61,6	32,2
Richelieu–Saint-Laurent	189 388	171	41	212	112	40	212	112	48,0	30,7
Saguenay	145 689	145	34	179	123	68	179	123	73,4	35,0
Sherbrooke	155 583	161	39	200	129	52	200	129	69,4	61,4
Terrebonne	129 415	113	36	149	115	43	149	115	63,9	37,9
Trois-Rivières	130 313	136	28	164	126	63	164	126	71,9	40,2
50 000 à 99 999 habitants										
Châteauguay	74 841	71	14	85	114	29	85	114	61,3	45,3
Granby	63 782	64	12	76	119	33	76	119	72,2	35,4
Mirabel	51 084	32	9	41	80	25	41	80	47,5	26,6
Repentigny	87 981	72	12	84	95	32	110	125	47,7	38,2
Roussillon, régie intermunicipale	98 629	90	24	114	116	32	114	116	47,1	32,1
Saint-Jean-sur-Richelieu	91 366	76	31	107	117	33	109	119	74,4	43,0
Saint-Jérôme	71 138	87	17	104	146	34	104	146	103,1	42,4
Thérèse-De-Blainville	81 238	81	17	98	121	37	98	121	62,6	51,4
15 000 à 49 999 habitants										
Blainville	48 084	52	13	65	135	27	66	137	51,7	37,8
Deux-Montagnes, service régional	42 760	49	10	59	138	21	50	117	50,8	34,6
L'Assomption	21 484	31	4	35	163	15	35	163	50,5	39,1
Mascouche	38 164	41	10	51	134	24	51	134	62,4	40,3
Memphrémagog ⁸	31 989	40	8	48	150	12	44	138	77,2	51,7
MRC des Collines-de-l'Outaouais ⁸	45 498	41	9	50	110	10	50	110	55,6	49,5
Rivière-du-Loup	19 049	26	2	28	147	8	28	147	73,3	56,8
Saint-Eustache	45 150	41	19	60	133	24	60	133	73,2	36,0
Saint-Georges	30 358	25	3	28	92	7	30	99	50,0	46,9
Thetford Mines	25 576	25	7	32	125	14	29	113	48,0	55,3
5 000 à 14 999 habitants										
Bromont	6 486	19	5	24	370	4	28	432	73,1	43,6
Kahnawake, service des Premières Nations	9 968	25	5	30	301	13	33	331	66,6	21,1
Kativik, service régional	11 354	18	1	19	167	52	66	581	29,6	77,6
Mont-Tremblant	9 211	27	6	33	358	19	34	369	140,9	48,8
Sainte-Adèle	11 433	15	5	20	175	11	20	175	108,5	25,9
Sainte-Marie	12 221	12	2	14	115	6	14	115	37,1	41,6
Moins de 5 000 habitants										
Eagle Village ⁹	265
Eeyou Eenuu ⁹
Essipit	241	3	0	3	1 245	0	3	1 245
Gesgapegiac Amerindian ⁹	519
Kitigan Zibi Anishinabeg	1 109	8	0	8	721	1	8	721	167,5	22,3
Lac Simon ¹⁰	1 171	9	0	9	769	1	9	769	435,2	43,9
Listuguj	1 432	9	0	9	628	5	13	908	208,4	41,8
Manawan	1 838	13	0	13	707	4	13	707	75,5	0,0
Mashteuiatsh, service des Premières Nations										
Nations	1 719	13	1	14	814	1	11	640	235,5	71,9
Naskapi	586	5	0	5	853	1	4	683
Obedjiwan, service des Premières Nations										
Nations ¹⁰	1 735	10	0	10	576	11	20	1 153	193,9	30,1
Odanak	631	4	2	6	951	1	8	1 268
Pakua Shipi	269	4	0	4	1 487	0	4	1 487
Pessamit ⁹	2 222	99,8	66,0
Pikogan, service des Premières Nations	493	3	1	4	811	0	3	609
Timiskaming, service des Premières Nations	467	5	0	5	1 071	2	4	857

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-5 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Québec, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010	
		Policiers		Total				Policiers pour 100 000 habitants ³	Policiers	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes									
		nombre		taux	nombre		taux					
Uashat Mak Mani-Utenam ⁹	2 353	368,2	85,0		
Wemotaci	1 050	8	1	9	857	1	9	857	234,9	74,6		
Wendake, service des Premières Nations	1 773	15	0	15	846	1	15	846	45,8	46,6		

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
 3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
 5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
 6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
 7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
 8. Les données sur l'effectif n'étaient pas disponibles pour 2011; par conséquent, on a utilisé les données sur l'effectif de 2010.
 9. Non-répondant.
 10. Ce service de police emploie des agents spéciaux autochtones. Les agents spéciaux autochtones sont des membres du personnel qui ont des pouvoirs limités en matière d'application de la loi. Ils assurent certains services policiers au sein des collectivités autochtones et servent d'agents de liaison entre les policiers assermentés et les membres autochtones de la collectivité.
- Note(s) :** Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport).
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-6
Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010	
		Policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes	Total						
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
Barrie	139 050	183	45	228	164	100	236	170	67,5	42,5
Chatham—Kent	109 048	145	21	166	152	68	171	157	86,6	39,3
Durham, service régional	620 427	749	171	920	148	329	871	140	51,3	48,2
Grand Sudbury	164 357	217	43	260	158	116	264	161	84,2	39,7
Guelph	124 130	159	31	190	153	89	195	157	50,4	46,8
Halton, service régional	506 900	506	131	637	126	258	628	124	37,5	38,3
Hamilton	533 280	653	163	816	153	275	784	147	82,3	31,6
Kingston	125 354	163	38	201	160	57	198	158	70,9	41,3
London	378 809	479	108	587	155	216	591	156	92,8	46,7
Niagara, service régional	443 866	624	104	728	164	309	702	158	69,5	35,5
Ottawa	896 529	981	292	1 273	142	605	1 362	152	61,3	41,2
Peel, service régional	1 273 348	1 595	313	1 908	150	842	1 922	151	51,9	42,3
Thunder Bay	116 937	189	39	228	195	94	224	192	113,2	44,9
Toronto	2 720 024	4 713	1 063	5 776	212	2 818	5 587	205	74,0	38,5
Waterloo, service régional	522 968	579	146	725	139	291	724	138	67,6	44,4
Windsor	221 310	396	70	466	211	146	473	214	85,3	38,4
York, service régional	1 040 165	1 211	255	1 466	141	517	1 461	140	43,2	46,7
50 000 à 99 999 habitants										
Belleville	50 524	71	17	88	174	36	88	174	130,7	40,5
Brantford	96 136	136	20	156	162	94	166	173	106,4	40,3
North Bay	58 804	80	11	91	155	51	94	160	65,5	42,4
Peterborough et Lakefield, service communautaire	80 680	106	23	129	160	55	131	162	84,0	48,8
Sarnia	74 447	97	14	111	149	47	112	150	78,4	41,9
Sault Ste. Marie	76 975	116	22	138	179	53	140	182	87,7	41,2
South Simcoe	58 747	67	12	79	134	41	79	134	42,6	33,6
Police provinciale de l'Ontario										
Caledon	65 633	51	22	73	111	6	73	111	33,7	42,0
Centre Wellington	92 079	84	24	108	117	16	108	117	36,1	37,6
Lambton	52 643	60	8	68	129	7	68	129	43,7	39,3
Norfolk	64 290	72	17	89	138	12	89	138	56,2	41,1
Nottawasaga	55 553	46	16	62	112	11	62	112	41,8	41,2
Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry	65 575	67	15	82	125	11	82	125	44,3	37,6
15 000 à 49 999 habitants										
Amherstburg	22 182	27	4	31	140	1	32	144	24,4	38,1
Brockville	22 883	36	6	42	184	24	42	184	102,7	52,6
Cobourg	19 190	28	4	32	167	35	32	167	70,9	45,4
Cornwall, service communautaire	47 117	76	15	91	193	45	91	193	119,7	46,4
Kawartha Lakes	24 479	31	12	43	176	22	40	163	111,6	55,3
LaSalle	28 003	30	6	36	129	22	36	129	25,3	32,2
Midland	18 049	23	3	26	144	16	27	150	115,7	44,4
Nishnawbe—Aski ⁸	17 505	113	21	134	765	45	150	857	275,1	54,2
Orangeville	28 770	38	4	42	146	22	39	136	47,3	44,5
Owen Sound	22 685	32	7	39	172	34	41	181	54,9	61,8
St. Thomas	38 205	56	10	66	173	23	66	173	63,1	43,7
Stratford	31 590	51	6	57	180	19	57	180	84,6	32,1
Strathroy—Caradoc	21 313	27	4	31	145	13	31	145	52,4	36,2
Timmins	43 257	74	10	84	194	45	86	199	96,4	53,8
Woodstock	36 945	54	11	65	176	40	65	176	77,9	40,1
Police provinciale de l'Ontario										
Comté de Brant	36 594	37	11	48	131	5	48	131	45,2	42,1
Collingwood	18 971	27	9	36	190	11	36	190	74,5	50,4
Comté d'Elgin	44 350	35	7	42	95	3	42	95	36,5	41,6
Comté d'Essex	20 527	24	4	28	136	4	28	136	35,6	45,9
Comtés unis de Gravenhurst et Bracebridge ⁹	36 034	55	13	68	189	5	69	191	58,3	44,3
Haldimand	46 083	47	9	56	122	5	56	122	49,5	35,6
Hunstville ⁹	23 255	33	9	42	181	3	43	185	66,7	44,9
Kenora	19 015	39	10	49	258	8	49	258	103,5	59,5
Kingsville	21 452	20	5	25	117	2	25	117	29,0	53,7
Lakeshore	33 785	28	5	33	98	4	33	98	29,9	48,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-6 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010		
		Policiers		Total	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Policiers pour 100 000 habitants ³
		nombre		taux	nombre		taux			
Leamington	29 539	33	6	39	132	10	39	132	63,9	40,3
Loyalist	15 548	13	5	18	116	2	18	116	35,5	39,4
Middlesex Group	34 558	25	5	30	87	3	30	87	37,7	41,9
Napanee	16 018	18	8	26	162	3	26	162	76,7	49,5
Orillia	33 182	42	11	53	160	14	53	160	90,1	50,6
Prince Edward	26 718	26	7	33	124	3	33	124	68,5	52,8
Quinte West	42 379	41	16	57	135	12	57	135	51,6	40,2
Comtés unis de Smith, Ennismore et Lakefield	15 531	11	2	13	84	2	13	84	30,7	42,3
South Frontenac	19 272	14	3	17	88	2	17	88	27,2	38,1
Tecumseh	24 780	27	4	31	125	3	31	125	27,2	42,7
Tillsonburg	15 487	17	5	22	142	3	22	142	49,2	42,5
5 000 à 14 999 habitants										
Anishnabek ⁸	7 152	55	6	61	853	21	61	853	30,1	82,9
Aylmer	7 457	10	3	13	174	3	13	174	36,7	59,4
Dryden	8 471	15	5	20	236	13	21	248	72,8	51,4
Espanola	5 364	10	2	12	224	6	12	224	53,6	58,3
Gananoque	5 506	12	3	15	272	10	15	272	67,4	40,2
Hanover	7 495	13	2	15	200	11	15	200	90,8	42,4
Pembroke	14 525	26	3	29	200	24	30	207	73,7	41,6
Perth	6 199	13	2	15	242	8	15	242	94,4	68,5
Port Hope	12 643	22	4	26	206	16	26	206	57,1	47,9
Saugeen Shores	12 038	18	4	22	183	3	22	183	51,9	45,5
Shelburne	5 496	11	1	12	218	3	12	218	48,5	73,9
Six Nations ⁸	6 957	29	2	31	446	12	27	388	282,3	30,5
Smiths Falls	9 475	22	3	25	264	10	25	264	124,1	52,7
Stirling–Rawdon	5 040	10	0	10	198	1	10	198	50,5	20,1
Traité n° 3	6 641	69	16	85	1 280	23	85	1 280	433,3	77,1
West Grey	12 653	20	2	22	174	1	22	174	50,7	43,1
West Nipissing	13 775	21	2	23	167	8	23	167	41,2	56,0
Police provinciale de l'Ontario										
Alnwick–Haldimand	7 141	6	1	7	98	1	7	98	37,7	34,0
Augusta	7 757	4	1	5	64	0	5	64	40,2	44,8
Beckwith	6 412	2	1	3	47	0	3	47	36,4	30,8
Blandford–Blenheim	7 416	6	1	7	94	1	7	94	25,0	27,7
Blue Mountains	7 184	13	4	17	237	1	17	237	59,6	37,3
Brighton	10 709	9	3	12	112	1	12	112	34,7	47,0
Brockton	9 804	14	3	17	173	1	17	173	48,5	41,9
Carleton Place	9 687	13	4	17	175	2	17	175	77,3	44,3
Cavan–Millbrook–North Monaghan	9 068	8	2	10	110	1	10	110	43,3	34,6
Chatsworth	6 601	3	1	4	61	0	4	61	39,6	42,1
Cramahe	6 095	6	2	8	131	1	8	131	39,3	31,2
Douro–Dummer	7 876	4	0	4	51	1	4	51	21,9	35,3
East Zorra–Tavistock	7 647	6	2	8	105	1	8	105	24,7	19,5
Elliot Lake	11 857	15	4	19	160	5	19	160	83,3	54,3
Fort Frances	8 080	17	3	20	248	1	20	248	83,0	57,6
Galaway–Cavendish–Harvey	5 511	5	1	6	109	1	6	109	55,0	23,4
Georgian Bluffs	10 917	6	2	8	73	0	8	73	35,0	56,3
Goderich	7 721	10	3	13	168	2	13	168	64,1	38,1
Grey Highlands	9 841	8	3	11	112	1	11	112	41,8	48,4
Canton de Hamilton	11 344	7	2	9	79	1	9	79	24,7	21,5
Hawkesbury	11 702	21	3	24	205	5	24	205	128,8	54,0
Hearst	5 658	9	3	12	212	1	12	212	59,8	49,8
Ingersoll	12 172	14	5	19	156	2	19	156	73,7	48,5
Kapuskinging ¹⁰	...	11	4	15	...	2	15
Kincardine	11 461	15	2	17	148	1	17	148	62,3	39,3
Kirkland Lake	8 223	16	3	19	231	2	19	231	116,1	63,9
Comté de Lanark	5 817	2	1	3	52	0	3	52	61,4	65,7
Lanark Highlands	5 370	2	1	3	56	0	3	56	38,3	32,0
Meaford	11 424	10	3	13	114	1	13	114	24,7	49,2
Mississippi Mills	11 981	7	3	10	83	2	10	83	39,0	45,3
Mono	7 675	7	1	8	104	1	8	104	37,2	31,2
North Grenville	14 442	15	5	20	138	2	20	138	38,5	46,2
North Perth	12 679	13	5	18	142	2	18	142	53,4	31,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-6 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre		taux			
Canton de Norwich	10 884	7	2	9	83	1	9	83	23,2	29,2
Canton de Otonabee–South Monaghan	6 460	6	1	7	108	1	7	108	40,7	34,5
Penetanguishene	10 255	13	6	19	185	1	19	185	77,3	43,1
Petawawa	13 359	9	4	13	97	1	13	97	33,2	40,3
Renfrew	8 184	10	3	13	159	3	13	159	85,1	64,3
Rideau Lakes	10 807	8	3	11	102	1	11	102	33,3	30,0
Canton de Russell	14 485	13	3	16	110	1	16	110	25,0	34,7
South Bruce	8 617	15	1	16	186	1	16	186	61,4	40,1
South Huron	10 157	10	2	12	118	1	12	118	51,6	43,3
Southgate	7 350	5	1	6	82	0	6	82	44,3	44,9
St. Marys	6 812	7	3	10	147	0	10	147	39,0	22,8
Stone Mills	7 788	4	2	6	77	1	6	77	31,3	31,8
Thames Centre	13 891	9	2	11	79	1	11	79
Trent Hills	12 867	15	4	19	148	6	19	148	53,8	39,0
West Perth	9 104	9	3	12	132	1	12	132	57,4	41,1
Moins de 5 000 habitants										
Akwesasne Mohawk	4 402	26	4	30	682	9	30	682	132,5	73,7
Deep River	4 396	8	1	9	205	9	9	205	31,9	53,4
Lac Seul ⁸	852	7	1	8	939	12	8	939
Rama	880	17	2	19	2 159	3	19	2 159
U.C.C.M. Anishnaabe	1 838	15	3	18	979	7	19	1 034	415,9	65,8
Wikwemikong	2 386	17	1	18	754	15	18	754	508,4	95,1
Wingham	2 882	7	0	7	243	1	7	243	105,5	77,0
Police provinciale de l'Ontario										
Admaston–Bromley	481	1	0	1	208	0	1	208
Amaranth	4 138	2	0	2	48	0	2	48	33,6	36,5
Asphodel–Norwood	4 401	4	0	4	91	1	4	91	40,5	34,1
Atikokan	3 235	9	2	11	340	2	11	340	44,9	43,6
Blind River	2 795	7	2	9	322	0	9	322	74,2	57,0
Bonfield	2 025	1	0	1	49	0	1	49	27,8	53,0
Bruce Mines	587	1	0	1	170	0	1	170
Casselman	3 437	6	1	7	204	1	7	204	46,0	56,7
Cochrane ¹⁰	...	10	2	12	...	2	12
Dymond	1 256	2	0	2	159	0	2	159	49,3	54,0
East Ferris	4 341	1	1	2	46	0	2	46	18,7	33,5
East Garafraxa	2 564	1	1	2	78	0	2	78	35,2	37,5
East Luther–Grand Valley	3 024	2	0	2	66	0	2	66	30,2	23,7
Canton de Havelock–Belmont–Methuen	4 834	4	1	5	103	1	5	103	72,9	54,4
Autoroute 407 ¹¹	...	35	3	38	...	3	38
Hope	4 453	3	1	4	90	0	4	90	25,4	36,9
Ignace	1 483	3	0	3	202	0	3	202	151,5	53,8
Canton de Johnson	698	1	0	1	143	0	1	143
Laird	1 087	1	0	1	92	0	1	92	25,2	48,5
Laurentian Valley	2 241	2	0	2	89	0	2	89	23,5	45,7
Canton de Macdonald–Meredith	1 522	1	0	1	66	0	1	66	42,7	55,3
Machin	988	1	0	1	101	0	1	101
Marathon	4 046	9	0	9	222	2	9	222	53,8	65,7
Mattawa	3 866	6	1	7	181	0	7	181	62,9	66,2
Melancthon	3 139	2	0	2	64	0	2	64	36,6	26,7
Merrickville	2 959	2	1	3	101	0	3	101	43,1	25,9
Montague	3 293	2	0	2	61	0	2	61	72,7	39,8
Mulmur	3 573	4	0	4	112	0	4	112	32,5	51,2
Nation ¹⁰	...	7	2	9	...	1	9
New Liskeard	4 609	7	2	9	195	0	9	195	115,4	73,4
North Kawartha	2 436	3	1	4	164	0	4	164	54,8	29,8
North Shore	576	0	0	0	0	0	0	0
Point Edward	2 083	6	0	6	288	0	6	288	64,7	53,1
Powassan	3 388	2	0	2	59	0	2	59	30,7	49,1
Prescott	4 344	10	3	13	299	1	13	299	132,2	56,1
Red Lake	4 692	13	2	15	320	1	15	320	98,0	64,6
Red Rock	1 070	1	0	1	93	0	1	93	52,3	66,3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-6 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Ontario, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre		taux			
Shuniah	2 971	4	0	4	135	0	4	135	35,2	56,4
Sioux Narrows–Nestor Falls	140	2	0	2	1 429	0	2	1 429
Smooth Rock Falls	1 498	1	0	1	67	0	1	67	32,7	46,1
Spanish	728	1	0	1	137	0	1	137
Temagami	957	2	0	2	209	0	2	209
Terrace Bay	1 643	2	0	2	122	0	2	122	36,6	74,6
Thessalon	1 343	1	0	1	74	0	1	74	37,0	76,6
Wawa	3 215	7	2	9	280	1	9	280	83,9	43,0

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Les données sur l'effectif n'étaient pas disponibles pour 2011; par conséquent, on a utilisé les données sur l'effectif de 2010.
9. Ce détachement rural de la Police provinciale de l'Ontario figure dans le présent tableau des services de police municipaux en raison de la population relativement dense qu'il dessert.
10. Les chiffres de population et les données sur la criminalité pour le niveau géographique associé à ce détachement de la Police provinciale de l'Ontario ne sont pas disponibles.
11. Ce détachement de la Police provinciale de l'Ontario est assigné à la circulation; par conséquent, il ne comprend pas de données sur la population.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport).

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-7
Personnel policier des services de police municipaux — Manitoba, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Total		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Policiers pour 100 000 habitants ³
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
Winnipeg	684 061	1 192	201	1 393	204	437	1 393	204	132,1	29,4
15 000 à 49 999 habitants										
Brandon	43 993	73	12	85	193	32	85	193	104,1	48,3
5 000 à 14 999 habitants										
Altona	5 226	7	0	7	134	1	7	134	41,0	59,6
Dakota Ojibway	5 248	22	8	30	572	9	29	553	336,0	57,2
Morden	7 667	14	0	14	183	2	14	183	96,4	73,4
Winkler	10 708	16	0	16	149	2	17	159	58,0	64,5
Gendarmerie royale du Canada										
Dauphin	7 753	14	1	15	193	0	15	193	187,5	46,7
Flin Flon	6 004	9	1	10	167	0	10	167	97,6	66,5
Portage la Prairie	12 952	23	5	28	216	0	27	208	198,5	41,9
Selkirk	10 269	17	2	19	185	5	18	175	173,2	42,2
Steinbach	12 872	11	2	13	101	2	13	101	85,5	42,1
The Pas	5 760	14	1	15	260	0	15	260	283,5	48,6
Thompson	14 489	33	10	43	297	0	38	262	272,3	63,9
Moins de 5 000 habitants										
Rivers	1 259	3	0	3	238	3	3	238	92,3	54,3
Ste. Anne ⁸	1 788	3	1	4	224	1	4	224	53,2	40,8
Gendarmerie royale du Canada										
Beausejour	3 042	2	1	3	99	0	3	99	77,9	36,3
Boissevan	1 487	1	1	2	134	0	2	134	34,9	40,5
Carman	3 214	3	1	4	124	0	3	93	48,5	46,1
Gillam	1 303	4	0	4	307	0	4	307	229,7	67,9
Gimli	1 944	3	0	3	154	0	3	154	105,2	42,6
Killarney	2 265	3	0	3	132	0	3	132	53,1	42,7
Minnedosa	2 469	3	0	3	122	0	4	162	79,8	35,2
Neepawa	3 303	2	2	4	121	0	4	121	130,1	62,3
Pinawa	1 490	2	0	2	134	0	2	134	20,5	36,5
Roblin	1 722	2	0	2	116	0	2	116	158,6	44,9
Russell	1 571	2	0	2	127	0	2	127	118,9	48,6
Souris	1 872	1	0	1	53	0	2	107	89,1	40,1
Stonewall	4 504	3	1	4	89	0	4	89	72,7	31,1
Swan River	3 706	7	2	9	243	0	7	189	278,4	53,9
Virden	3 107	5	0	5	161	0	5	161	67,9	54,6

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Les données sur l'effectif n'étaient pas disponibles pour 2011; par conséquent, on a utilisé les données sur l'effectif de 2010.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-8
Personnel policier des services de police municipaux — Saskatchewan, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²					Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010	
		Policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes	Total						
		nombre			taux	nombre		taux		
100 000 habitants et plus										
Regina ⁸	198 322	302	87	389	196	147	386	195	137,8	43,0
Saskatoon ⁹	229 342	341	99	440	192	192	430	187	141,9	35,5
15 000 à 49 999 habitants										
Moose Jaw	33 254	49	3	52	156	21	53	159	111,2	40,4
Prince Albert	36 638	79	10	89	243	29	91	248	216,5	46,1
Gendarmerie royale du Canada										
Lloydminster ¹⁰
Swift Current	15 410	14	3	17	110	0	18	117	135,4	47,2
Yorkton	15 166	20	5	25	165	0	27	178	193,5	53,8
5 000 à 14 999 habitants										
Estevan	10 630	18	4	22	207	8	23	216	133,0	44,5
Weyburn	9 864	16	3	19	193	7	19	193	128,2	43,0
Gendarmerie royale du Canada										
Humboldt	5 322	5	0	5	94	0	5	94	67,6	45,8
Martensville	5 673	2	2	4	71	0	5	88	57,0	41,3
Meadow Lake	5 240	8	3	11	210	0	11	210	296,1	61,7
Melfort	5 173	4	4	8	155	0	7	135	100,5	64,0
North Battleford	13 856	23	5	28	202	0	31	224	357,1	50,7
Warman	6 775	6	0	6	89	0	6	89	37,8	31,4
Moins de 5 000 habitants										
Caronport	956	1	0	1	105	0	1	105
Corman Park ¹¹	...	6	0	6	...	3	7
Dalmeny	1 792	2	1	3	167	0	3	167	44,3	22,4
File Hills First Nations	1 885	5	1	6	318	5	7	371	281,8	68,4
Luseland	595	1	0	1	168	1	1	168
Gendarmerie royale du Canada										
Assiniboia	2 195	3	0	3	137	0	3	137	106,9	40,1
Battleford	3 772	4	1	5	133	0	5	133	77,1	52,5
Biggar	2 091	1	1	2	96	0	3	143	70,9	62,9
Canora	2 015	2	1	3	149	0	3	149	113,9	41,8
Creighton	1 627	2	1	3	184	0	3	184	121,2	74,4
Esterhazy	2 380	3	0	3	126	0	3	126	64,8	53,7
Fort Qu'Appelle	2 147	4	0	4	186	0	5	233	292,9	57,9
Hudson Bay	1 629	3	0	3	184	0	3	184	76,7	49,9
Indian Head	1 866	0	2	2	107	0	2	107	79,0	65,5
Kamsack	1 736	6	0	6	346	0	7	403	364,3	53,9
Kindersley	4 527	6	0	6	133	0	6	133	87,6	62,7
La Ronge	2 982	4	3	7	235	0	8	268	437,6	61,9
Lanigan	1 425	2	1	3	211	0	2	140	51,2	48,4
Maple Creek	2 337	2	1	3	128	0	3	128	177,9	50,4
Melville	4 153	6	0	6	144	0	5	120	134,9	68,0
Moosomin	2 243	3	0	3	134	0	3	134	113,5	36,4
Outlook	2 203	2	0	2	91	0	2	91	37,7	63,7
Rosetown	2 324	3	0	3	129	0	3	129	134,6	56,8
Shaunavon	1 762	2	0	2	114	0	2	114	93,4	58,7
Tisdale	2 956	4	0	4	135	0	4	135	84,1	52,4
Unity	2 210	2	1	3	136	0	3	136	43,6	43,9

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-8 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Saskatchewan, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010		
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³		Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux	nombre		taux			
Wadena	1 353	2	0	2	148	0	2	148	87,1	62,5
Watrous	1 985	1	1	2	101	0	2	101	59,1	73,1
Wilkie	1 242	2	0	2	161	0	2	161	46,9	42,7
Wynyard	1 775	2	1	3	169	0	3	169	77,8	64,4

- Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
- Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
- Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
- Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
- Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
- L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Le nombre d'employés comprend 62,3 agents et civils dont le financement est assuré par le gouvernement fédéral ou provincial.
- Le service de police de Saskatoon a déclaré qu'il y a peut-être eu un problème avec ses statistiques sur le classement de 2010, et que le taux actuel pourrait être révisé à temps pour le rapport de l'an prochain.
- La partie de Lloydminster située en Saskatchewan est desservie par la Gendarmerie royale du Canada en Alberta.
- Le détachement de Corman Park de la Gendarmerie royale du Canada s'occupe uniquement de l'application des règlements municipaux. Les affaires criminelles sont confiées à des détachements voisins de la Gendarmerie royale du Canada.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-9
Personnel policier des services de police municipaux — Alberta, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010	
		Policiers		Total	Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes							
		nombre		taux	nombre		taux			
100 000 habitants et plus										
Calgary	1 138 393	1 601	282	1 883	165	726	1 938	170	75,8	35,6
Edmonton	830 496	1 305	302	1 607	193	589	1 588	191	110,4	39,0
50 000 à 99 999 habitants										
Lethbridge, service régional	90 010	148	15	163	181	48	168	187	98,8	55,9
Medicine Hat	63 465	101	14	115	181	43	116	183	76,0	52,3
Gendarmerie royale du Canada										
Grande Prairie	52 097	64	19	83	159	0	84	161	136,7	49,2
Red Deer	93 355	96	41	137	147	0	151	162	141,6	34,5
St. Albert	64 653	41	12	53	82	0	55	85	71,7	30,5
Strathcona	62 954	59	14	73	116	0	76	121	65,6	34,3
Wood Buffalo	61 115	114	36	150	245	1	147	241	133,0	43,1
15 000 à 49 999 habitants										
Camrose	16 885	28	2	30	178	15	31	184	95,2	52,1
Gendarmerie royale du Canada										
Airdrie	33 135	26	9	35	106	0	37	112	91,3	32,2
Blackfalds	20 991	2	0	2	10	0	5	24	69,7	36,8
Cochrane	15 660	13	7	20	128	0	18	115	69,9	39,2
Fort Saskatchewan	16 892	20	5	25	148	0	24	142	124,9	40,1
Leduc	19 298	15	7	22	114	0	25	130	127,0	39,7
Lloydminster ⁸	26 316	31	7	38	144	0	39	148	177,7	42,8
Okotoks	19 502	18	2	20	103	0	19	97	86,5	39,4
Spruce Grove	22 099	17	3	20	91	0	20	91	105,1	30,3
5 000 à 14 999 habitants										
Lacombe	12 006	11	3	14	117	13	15	125	69,6	47,0
Taber	8 440	13	1	14	166	10	14	166	83,4	64,4
Gendarmerie royale du Canada										
Banff	7 698	12	3	15	195	0	16	208	162,5	51,3
Beaumont	9 996	10	1	11	110	0	11	110	77,4	45,3
Bonnyville	6 328	12	0	12	190	0	11	174	184,1	64,8
Brooks	14 055	18	1	19	135	0	23	164	114,7	43,0
Canmore	13 595	14	4	18	132	0	19	140	60,0	46,2
Chestermere	10 904	13	3	16	147	0	16	147	75,8	30,2
Cold Lake	12 678	12	4	16	126	0	17	134	122,4	46,2
Devon	7 124	5	2	7	98	0	7	98	69,1	34,6
Drayton Valley	7 812	7	3	10	128	0	11	141	154,4	47,5
Drumheller	7 513	8	1	9	120	0	11	146	156,4	46,7
Edson	8 538	13	3	16	187	0	17	199	158,3	45,8
High River	12 337	13	3	16	130	0	18	146	78,5	36,8
Hinton	10 250	14	5	19	185	0	19	185	100,2	43,2
Innisfail	8 230	7	3	10	122	0	9	109	100,4	32,5
Morinville	7 576	6	3	9	119	0	9	119	90,1	48,8
Olds	8 339	6	1	7	84	0	9	108	88,5	43,7
Peace River	6 989	10	0	10	143	0	12	172	111,1	58,5
Ponoka	7 375	7	3	10	136	0	12	163	132,9	50,1
Redcliff	5 701	8	0	8	140	2	8	140	61,1	46,7
Rocky Mountain House	7 518	8	4	12	160	0	14	186	177,0	41,3
Slave Lake	7 262	10	1	11	151	0	13	179	144,2	56,2
St. Paul	5 562	4	5	9	162	0	11	198	235,7	63,9
Stettler	5 740	6	2	8	139	0	8	139	132,1	39,8
Stony Plain	13 952	13	0	13	93	0	13	93	114,1	39,1
Strathmore	11 181	10	5	15	134	0	16	143	98,6	52,2
Sylvan Lake	11 516	13	1	14	122	0	14	122	79,5	51,5
Vegreville	5 888	8	1	9	153	0	8	136	132,1	52,6
Wainwright	5 715	7	1	8	140	0	8	140	88,4	50,1
Wetaskiwin	13 244	17	2	19	143	0	22	166	176,7	50,0
Whitecourt	9 427	16	0	16	170	0	15	159	146,7	42,6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-9 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Alberta, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010	
		Policiers		Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes						
		nombre		taux	nombre		taux		
Moins de 5 000 habitants									
Blood Tribe ⁹	4 307	402,2	60,0
Lakeshore, service régional	1 953	8	1	9	461	2	10	512	247,0
North Peace Tribal	637	5	1	6	942	1	6	942	...
Tsui T'ina ¹⁰	2 999	9	1	10	333	4	10	333	583,2

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Comprend la partie de Lloydminster qui est située en Saskatchewan.
9. Non-répondant.
10. Les données sur l'effectif n'étaient pas disponibles pour 2011; par conséquent, on a utilisé les données sur l'effectif de 2010.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-10
Personnel policier des services de police municipaux — Colombie-Britannique, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Effectif autorisé en 2011 ⁵			Criminalité en 2010	
		Policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷
		Hommes	Femmes	Total						
		nombre			taux	nombre		taux		
100 000 habitants et plus										
Abbotsford	137 550	192	39	231	168	80	216	157	93,1	29,5
Delta	109 322	136	34	170	156	66	165	151	67,2	27,3
Saanich	116 885	119	35	154	132	48	154	132	57,3	32,1
Vancouver	660 496	1 069	307	1 376	208	380	1 327	201	110,4	29,0
Victoria	104 721	184	59	243	232	95	243	232	144,4	35,6
Gendarmerie royale du Canada ⁸										
Burnaby	230 009	221	81	302	131	4	274	119	99,8	21,5
Coquitlam ⁹	128 747	105	33	138	107	1	140	109	73,0	23,1
Kelowna	118 107	114	35	149	126	1	155	131	133,2	34,4
Canton de Langley	105 708	90	37	127	120	1	130	123	107,9	15,9
Richmond ⁹	196 856	178	51	229	116	2	229	116	83,3	19,7
Surrey ¹⁰	444 583	487	109	596	134	10	621	140	130,9	23,8
50 000 à 99 999 habitants										
New Westminster	66 311	89	19	108	163	46	108	163	118,6	24,5
West Vancouver	50 269	68	16	84	167	22	81	161	51,1	37,3
Gendarmerie royale du Canada ⁸										
Chilliwack	79 357	76	26	102	129	1	102	129	120,0	21,8
Kamloops	85 840	92	30	122	142	2	122	142	118,2	32,6
Maple Ridge	77 202	64	25	89	115	0	86	111	103,0	22,3
Nanaimo	85 493	115	31	146	171	1	134	157	124,2	41,5
North Vancouver City	51 175	36	20	56	109	0	64	125	91,6	29,5
District de North Vancouver	92 432	60	28	88	95	0	91	98	48,9	27,3
Port Coquitlam ⁹	59 039	49	15	64	108	0	63	107	73,7	20,0
Prince George	73 590	104	30	134	182	1	127	173	176,8	29,7
15 000 à 49 999 habitants										
Central Saanich	16 844	23	4	27	160	4	24	142	40,4	38,8
Oak Bay	19 281	23	3	26	135	2	23	119	43,7	22,4
Port Moody	30 792	40	8	48	156	19	50	162	51,0	36,1
Gendarmerie royale du Canada ⁸										
Campbell River	30 990	33	11	44	142	0	43	139	122,1	48,3
Colwood	15 704	10	6	16	102	2	16	102	47,7	30,0
Courtenay	23 301	25	4	29	124	9	27	116	117,7	39,6
Cranbrook	19 525	18	8	26	133	0	26	133	100,8	35,3
Fort St. John	19 114	29	8	37	194	0	34	178	181,9	36,1
Langford	24 098	17	8	25	104	1	26	108	86,4	37,6
Langley	26 741	31	18	49	183	1	49	183	175,7	18,1
Mission ⁹	38 039	37	12	49	129	1	49	129	124,2	21,7
North Cowichan	29 604	23	8	31	105	0	30	101	84,5	29,7
Penticton	32 508	40	4	44	135	0	45	138	126,9	39,8
Pitt Meadows	17 546	14	7	21	120	0	22	125	63,4	22,5
Port Alberni	18 471	24	8	32	173	0	34	184	126,0	47,1
Salmon Arm	16 883	18	2	20	118	0	19	113	119,9	22,5
Squamish ⁹	17 500	13	9	22	126	0	24	137	105,4	31,5
Vernon	37 789	48	8	56	148	0	61	161	129,0	39,3
West Kelowna	29 741	16	7	23	77	0	21	71	66,6	39,2
White Rock	21 373	14	7	21	98	0	23	108	74,4	22,1
5 000 à 14 999 habitants										
Nelson	9 849	16	1	17	173	8	17	173	110,3	37,2
Gendarmerie royale du Canada ⁸										
Castlegar	7 674	10	3	13	169	0	13	169	105,0	32,1
District de Coldstream	9 861	6	2	8	81	0	7	71	41,6	30,8
Comox	12 851	8	5	13	101	2	12	93	34,0	28,7
Dawson Creek	11 950	18	4	22	184	0	24	201	138,9	43,7
Duncan	5 444	5	3	8	147	0	8	147	200,0	40,8
Hope	6 879	10	3	13	189	0	13	189	132,5	38,3
Kent	5 652	4	1	5	88	0	5	88	94,9	25,9
Kimberley	6 616	7	0	7	106	0	8	121	67,0	31,8
Kitimat	9 228	13	3	16	173	0	15	163	86,6	32,8
Ladysmith	8 100	4	4	8	99	2	7	86	103,7	28,3
Lake Country	10 502	9	2	11	105	0	12	114	75,8	35,3
Merritt	7 521	11	3	14	186	0	15	199	181,5	41,9
North Saanich	11 676	7	6	13	111	0	13	111	38,9	29,5
Northern Rockies	5 681	9	2	11	194	0	11	194	152,3	40,9
Parksville	11 990	12	4	16	133	2	16	133	71,5	29,8
Powell River	13 620	15	3	18	132	0	18	132	69,7	33,3
Prince Rupert	13 090	22	6	28	214	0	36	275	190,7	39,4
Qualicum Beach	9 325	4	2	6	64	2	8	86	49,6	26,8
Quesnel	9 696	20	2	22	227	0	21	217	184,0	46,4
Revelstoke	7 609	8	2	10	131	0	12	158	79,3	25,9

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9-10 – suite

Personnel policier des services de police municipaux — Colombie-Britannique, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²			Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010	
		Policiers		Total des policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes							Total
		nombre		taux		nombre	taux			
Sechelt	9 250	5	5	10	108	0	11	119	86,7	36,3
Sidney	12 185	12	4	16	131	0	14	115	59,6	27,4
Smithers	5 302	8	1	9	170	0	9	170	124,2	41,0
Sooke	10 375	9	5	14	135	0	11	106	74,1	33,6
Summerland	11 002	7	3	10	91	0	9	82	44,8	16,8
Terrace	11 780	23	2	25	212	0	25	212	131,8	57,4
Trail	7 326	11	3	14	191	0	14	191	110,4	32,5
View Royal	9 450	6	1	7	74	1	8	85	69,0	39,1
Whistler	10 795	19	2	21	195	0	23	213	153,4	29,4
Williams Lake	11 129	22	4	26	234	0	24	216	211,6	42,2
Moins de 5 000 habitants¹¹										
St'at'lmx Tribal	2 983	4	3	7	235	3	9	302	144,4	52,7
Autres¹²										
Équipes intégrées du district du Lower Mainland,										
Gendarmerie royale du Canada	...	155	37	192	...	21	216
South Coast British Columbia Transportation Authority	...	146	21	167	...	59	167

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
8. Les chiffres sur l'effectif autorisé de la Gendarmerie royale du Canada figurant dans le présent rapport peuvent ne pas correspondre à ceux déclarés par le ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique en raison des différences en ce qui concerne la période de déclaration, la définition des termes et les catégories de personnel inclus.
9. Les totaux de l'effectif autorisé pour ces détachements de la Gendarmerie royale du Canada excluent les postes autorisés pour les équipes intégrées du district du Lower Mainland.
10. Ce total comprend les postes que le détachement de Surrey de la Gendarmerie royale du Canada autorise pour les équipes intégrées du district du Lower Mainland.
11. Toutes les municipalités de moins de 5 000 habitants et les régions non constituées sont desservies par les services provinciaux de la Gendarmerie royale du Canada. Dans le présent rapport, le service de police mentionné dans cette catégorie est administré par les Premières Nations.
12. Dans le présent rapport, les services de police mentionnés dans cette catégorie desservent Vancouver et les municipalités avoisinantes. Étant donné que ces services exercent leurs activités en collaboration avec, et dans le secteur de compétence, d'autres services de police, ni les statistiques sur les crimes déclarés par la police ni les populations associées à ces régions ne sont incluses dans ce tableau.

Note(s) : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons entre les services de police. Le nombre de policiers indiqué peut ne pas représenter le nombre de policiers pouvant être affectés à la surveillance communautaire générale étant donné que dans certaines collectivités, des policiers doivent limiter leur surveillance à des endroits particuliers (p. ex. port ou aéroport). Dans le cas des contrats municipaux de la Gendarmerie royale du Canada, les employés civils fournis par la municipalité ne sont pas inclus dans la catégorie « Autre personnel ».

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-11
Personnel policier des services de police municipaux — Yukon, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010	
		Policiers		Total	Total des policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes								
		nombre		taux	nombre	taux					
15 000 à 49 999 habitants											
Whitehorse, Gendarmerie royale du Canada	27 507	24	7	31	113	8	35	127	138,2	54,0	

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
 3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
 4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
 5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
 6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
 7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
- Note(s) :** Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon. La Gendarmerie royale du Canada dessert le territoire en vertu d'un contrat rural et, aux fins du présent rapport, la plus grande région pour laquelle des services sont offerts est incluse.
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9-12
Personnel policier des services de police municipaux — Territoires du Nord-Ouest, 2011

Service de police	Population en 2010 ¹	Effectif réel en 2011 ²				Policiers pour 100 000 habitants ³	Autre personnel ⁴	Effectif autorisé en 2011 ⁵		Criminalité en 2010	
		Policiers		Total	Total des policiers			Policiers pour 100 000 habitants ³	Indice de gravité de la criminalité ⁶	Taux de classement pondéré ⁷	
		Hommes	Femmes								
		nombre		taux	nombre	taux					
15 000 à 49 999 habitants											
Yellowknife, Gendarmerie royale du Canada	20 046	27	8	35	175	7	34	170	222	65,5	

1. Les chiffres de population reposent sur les estimations postcensitaires provisoires pour 2010 provenant de la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) au 15 mai 2011.
3. Selon le nombre de policiers en 2011 et les chiffres de population pour 2010. Les chiffres de population sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population ne sont pas encore disponibles pour 2011.
4. Les comptes comprennent les civils et les autres employés (comme les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux) qui faisaient partie de l'effectif du service de police le 15 mai.
5. Représente le nombre de postes de policiers assermentés que le service de police était autorisé à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice financier, qu'il y ait eu embauche ou non de ce nombre de policiers.
6. L'Indice de gravité de la criminalité tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'Indice de gravité de la criminalité, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'Indice de gravité de la criminalité. Ce dernier n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.
7. Les affaires criminelles peuvent être classées soit par mise en accusation, soit sans mise en accusation (p. ex. lorsqu'on recourt à des mesures extrajudiciaires même si l'on peut porter une accusation). Le taux de classement pondéré repose sur le même principe que l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon lequel on attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves, et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Lorsqu'on applique ce concept aux taux de classement, cela signifie, par exemple, que le classement d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction se voit attribuer un poids plus élevé que le classement des infractions moins graves telles que les vols mineurs, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le taux de classement pondéré n'est pas disponible pour les services de police et les détachements desservant une population de moins de 1 000 habitants. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données relatives aux services de police et aux détachements desservant une population de moins de 5 000 habitants.

Note(s) : Il n'existe pas de services de police municipaux dans les Territoires du Nord-Ouest. La Gendarmerie royale du Canada dessert le territoire en vertu d'un contrat rural et, aux fins du présent rapport, la plus grande région pour laquelle des services sont offerts est incluse.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Méthodologie

Couverture de l'enquête et définitions

Le présent rapport est fondé sur les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique. Cette enquête sert à recueillir des données sur l'effectif et les dépenses des services policiers auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéral (Gendarmerie royale du Canada [GRC]) au pays. À l'exception des services de police autoadministrés des Premières Nations, tout le personnel policier et les dépenses des Premières Nations relevant de la compétence de la GRC sont indiqués sous les dépenses fédérales de la GRC.

Sont exclus de l'enquête les organismes de police et de sécurité fédéraux suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire. Les ministères fédéraux et provinciaux qui sont chargés d'appliquer certaines lois dans les domaines de l'impôt sur le revenu, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la faune sont également exclus. En outre, les gardiens de sécurité privés et les enquêteurs privés sont exclus.

Les données qui figurent dans le présent rapport ont trait à l'effectif policier au 15 mai 2011 et aux dépenses définitives pour l'année 2010 (ou 2010-2011 dans le cas des services de police dont la comptabilité se fait selon l'exercice financier). La plupart des services de police municipaux comptabilisent leurs dépenses selon l'année civile, alors que dans les services de police provinciaux et la GRC, la comptabilité se fait selon l'exercice financier. Dans ce rapport, les dépenses au chapitre des services de police sont indiquées selon l'année civile (c.-à-d. 2010).

Le nombre d'employés est fondé sur des équivalents temps plein permanents; les employés à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein (p. ex. 4 employés qui travaillent 10 heures par semaine équivalent à 1 employé qui travaille 40 heures par semaine). Le nombre de policiers représente le nombre réel de policiers assermentés qui étaient disponibles pour le service actif en date du 15 mai 2011. Les autres employés comprennent tout le personnel non policier, soit les civils et les agents spéciaux (p. ex. les employés de bureau, les répartiteurs, les gestionnaires, les cadets, les agents spéciaux, les gardiens de sécurité, les brigadiers scolaires et les agents chargés de l'application des règlements municipaux).

Les policiers temporaires sont exclus des comptes des policiers, seuls les policiers permanents travaillant à temps plein (et les équivalents temps plein) étant inclus. Les policiers temporaires sont embauchés pour remplacer, au besoin, les policiers permanents. Le Québec compte un plus grand nombre de policiers temporaires que tout autre secteur de compétence. Parmi les 1 004 policiers temporaires dénombrés en 2011, 895 (89 %) travaillaient au Québec.

Les dépenses au chapitre des services de police sont des dépenses réelles de fonctionnement et elles comprennent les traitements et les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts des locaux, de l'essence et de l'entretien. Les dépenses en capital, les fonds provenant de sources externes, les recettes et les recouvrements sont exclus.

La Division de la démographie de Statistique Canada fournit les chiffres de population, soit les estimations postcensitaires et intercensitaires. Les données démographiques sont mises à jour régulièrement et, de ce fait, les taux publiés dans le présent rapport peuvent différer légèrement des taux publiés dans les rapports antérieurs. On indique dans le texte et les en-têtes les chiffres de population qui ont été utilisés.

Des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) sur le nombre d'affaires criminelles qui viennent à l'attention de la police sont incluses afin de mettre en contexte les données policières. Au moyen du Programme DUC, on a recueilli des données sur les crimes et les délits de la route déclarés par tous les services de police du Canada depuis 1962.

Révisions importantes de l'enquête

Révision de 1986

On a révisé l'Enquête sur l'administration policière en 1986 afin de recueillir des données sur les dépenses relatives aux services de police (à partir de 1985), ainsi que des données plus détaillées sur les policiers et leurs fonctions. Comme l'ancienne enquête et la nouvelle enquête ont été menées simultanément en 1986, on a pu examiner les effets du passage de l'une à l'autre. Une analyse des données a révélé de légères différences entre les deux enquêtes sur le plan de la répartition de l'effectif policier. Pour corriger ces différences méthodologiques, on a ajusté, à l'échelle nationale, les données antérieures à 1986 qui figurent au tableau 1.

Révision de 1996

En 1996, on a modifié la date de la collecte des données sur l'effectif (du 30 septembre au 15 juin). Une catégorie pour les brigadiers scolaires a été ajoutée à l'enquête en 1996, car leur nombre en justifiait l'établissement. Avant 1996, ils faisaient partie de la catégorie « Autre ». Pour tenir compte de ces changements, on a corrigé les données sur l'effectif des civils à compter de 1986.

En outre, les dépenses relatives à l'achat et à la location de véhicules ne devaient dorénavant être incluses que si elles faisaient partie du budget de fonctionnement du service de police. Avant 1995, toutes ces dépenses étaient incluses, quel que soit le type de budget. On a élargi la catégorie des avantages sociaux de manière à inclure les avantages payés par d'autres sources publiques. L'effet de l'exclusion des dépenses liées à l'achat de véhicules et de l'ajout des dépenses attribuables à l'inclusion des avantages sociaux payés par d'autres sources publiques a été examiné en détail. On a estimé que ces révisions s'étaient traduites par un changement global de moins de 1 % des dépenses déclarées.

Révision de 2006

En 2006, on a modifié la date de la collecte des données sur l'effectif (du 15 juin au 15 mai). Ce changement de date ne devrait pas avoir de répercussion sur la continuité des données de 2006 par rapport à celles des années précédentes.

Tableaux de données sur les services de police municipaux

Des renseignements sommaires sur les services de police municipaux au pays figurent dans le présent rapport. La prestation des services de police municipaux comprend tous les services policiers dont les coûts sont assumés par les municipalités ainsi que les services à contrat fournis aux municipalités par les corps policiers provinciaux et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Elle comprend également les services de police qu'administrent les Premières Nations. Il est à noter que le nombre d'infractions faisant l'objet d'une enquête par le personnel fédéral de la GRC à l'intérieur d'un service de police municipal donné fait partie des statistiques de ce service municipal. Toutefois, l'effectif policier et les dépenses liés aux services fédéraux fournis par la GRC ne sont pas inclus.

À l'intérieur de chacune des provinces, les services de police municipaux sont classés dans l'une des cinq strates de population, et les municipalités dans chaque groupe apparaissent en ordre alphabétique. À l'intérieur de ces groupes, les municipalités desservies par la GRC ou la Police provinciale de l'Ontario en vertu de contrats municipaux sont séparées des autres corps de police municipaux par un espace.

Le tableau 9 ne comprend que le personnel des services de police municipaux qui étaient en exploitation le 15 mai 2011. Les services de police municipaux qui avaient fermé leurs portes ou qui avaient été fusionnés avec d'autres nouveaux services de police au 15 mai 2011 ne sont pas inclus. Les données sur la criminalité ne sont pas encore disponibles pour 2011; par conséquent, les données qui figurent au tableau 9 portent sur l'année 2010.

Note

Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme DUC et sur les statistiques de la criminalité, voir *Statistique de la criminalité du Canada*, produit n° 85-205-X au catalogue de Statistique Canada.

Appendice I

Liste des régions métropolitaines de recensement

Services policiers inclus dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), 2010

Abbotsford–Mission

Abbotsford

Mission (GRC, service municipal)¹

Barrie

Barrie

South Simcoe

Brantford

Brantford

Comté de Brant

Six Nations Police

Calgary

Airdrie (GRC, service municipal)

Airdrie (GRC, service rural)

Beiseker (GRC, service rural)

Calgary

Chestermere (GRC, service municipal)

Cochrane (GRC, service municipal)

Cochrane (GRC, service rural)

Police de la nation Tsuu T'ina

Edmonton

Beaumont (GRC, service municipal)

Comté de Strathcona (GRC, service rural)

Devon (GRC, service municipal)

1. Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Edmonton

Fort Saskatchewan (GRC, service municipal)

Leduc (GRC, service municipal)

Leduc (GRC, service rural)

Morinville (GRC, service municipal)

Morinville (GRC, service rural)

Redwater (GRC, service rural)

Spruce Grove (GRC, service municipal)

St. Albert (GRC, service municipal)

Stony Plain (GRC, service municipal)

Stony Plain (GRC, service rural)

Strathcona (GRC, service municipal)

Thorsby (GRC, service rural)

Gatineau (partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec)

Gatineau

MRC des Collines de l'Outaouais

Grand Sudbury

Grand Sudbury

Guelph

Guelph

Halifax

Comté de Halifax (GRC, service rural)

Halifax (service régional)

Hamilton

Burlington (district de la PPO)²

Halton (service régional) (37 %)³

Hamilton

2. Police provinciale de l'Ontario (PPO).

3. Comprend la ville de Burlington.

Kelowna

Kelowna (GRC, service municipal)

Kelowna (GRC, service rural)

Lake Country (GRC, service municipal)

West Kelowna (GRC, service municipal)

Kingston

Kingston

Loyalist (PPO, service municipal)

South Frontenac (PPO, service municipal)

Kitchener–Cambridge–Waterloo

Cambridge (PPO, service rural)

Waterloo (service régional)

London

Comté de Lanark (PPO, service rural)

London

Middlesex (PPO, service municipal)

Middlesex (PPO, service rural)

St. Thomas

Strathroy-Caradoc

Moncton

Caledonia (GRC, service rural)

Codiac (GRC, service municipal)

Montréal

Blainville

Châteauguay

Deux-Montagnes (service régional)

L'Assomption

Laval

Longueuil

Mascouche

Mirabel

Montréal

MRC de Deux-Montagnes (SQ)⁴

MRC de Vaudreuil–Soulange (SQ)

Police autochtone de Kahnawake

Repentigny

Richelieu–Saint-Laurent

Roussillon (régie intermunicipale)

Saint-Eustache

Saint-Jérôme

Terrebonne

Thérèse-De-Blainville

Ottawa (partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario)

Comté de Russel (PPO, service rural)

Ottawa

Ottawa (PPO, service rural) — circulation

Russel (PPO, service municipal)

Peterborough

Cavan-Millbrook-North Monaghan (PPO, service municipal)

Comté de Peterborough

Douro-Dummer (PPO, service municipal)

Otonabee/South Monaghan (PPO, service municipal)

Peterborough et Lakefield Village

Smith/Ennismore (PPO, service municipal)

Québec

Lévis

MRC de l'Île-d'Orléans (SQ)

MRC de la Côte-de-Beaupré (SQ)

MRC de la Jacques-Cartier (SQ)

4. Sûreté du Québec (SQ).

Québec

Wendake

Regina

Lumsden (GRC, service rural)

Regina

Regina (GRC, service rural)

Saguenay

Saguenay

Saint John

Hampton (GRC, service municipal)

Rothesay (service régional)

Saint John

Saskatoon

Dalmeny

Martensville (GRC, service municipal)

Saskatoon

Saskatoon (GRC, service rural)

Warman (GRC, service municipal)

Warman (GRC, service rural)

Sherbrooke

Sherbrooke

Sherbrooke (GRC)

Memphrémagog

St. Catharines–Niagara

Niagara (service régional)

Niagara Falls (PPO, service rural)

St. John's

Force constabulaire royale de Terre-Neuve (St. John's)

Thunder Bay

Shuniah (PPO, service municipal)

Thunder Bay

Toronto

Aurora (district de la PPO)

Caledon (PPO, service municipal)

Durham (service régional) (30 %)⁵

Halton (service régional) (63 %)⁶

Mono (PPO, service municipal)

Nottawasaga (PPO, service municipal)

Orangeville

Peel (service régional)

Port Credit (PPO, service rural)

Toronto

Toronto (PPO, service rural)

Whitby (PPO, service rural)

York (service régional)

Trois-Rivières

MRC de Bécancour (SQ)

Trois-Rivières

Vancouver

Bowen Island (GRC, service rural)

Burnaby (GRC, service municipal)

Coquitlam (GRC, service municipal)

Coquitlam (GRC, service rural)

Delta

Langley City (GRC, service municipal)

Langley Township (GRC, service municipal)

5. Comprend les villes de Pickering et d'Ajax, ainsi que le canton d'Uxbridge.

6. Comprend les villes de Milton, de Halton Hills et d'Oakville.

Maple Ridge (GRC, service municipal)
New Westminster
North Vancouver (GRC, service rural)
North Vancouver City (GRC, service municipal)
North Vancouver District (GRC, service municipal)
Pitt Meadows (GRC, service municipal)
Port Coquitlam (GRC, service municipal)
Port Moody
Richmond (GRC, service municipal)
Squamish (GRC, service rural)
Surrey (GRC, service municipal)
Surrey (GRC, service rural)
University (GRC, service rural)
Vancouver
West Vancouver
White Rock (GRC, service municipal)

Victoria

Central Saanich
Colwood (GRC, service municipal)
Langford (GRC, service municipal)
North Saanich (GRC, service municipal)
Oak Bay
Saanich
Sidney (GRC, service municipal)
Sidney/North Saanich (GRC, service rural)
Sooke (GRC, service municipal)
Sooke (GRC, service rural)

Victoria

View Royal (GRC, service municipal)

West Shore (GRC, service rural)

Windsor

Amherstburg

Lakeshore (PPO, service municipal)

LaSalle

Tecumseh (PPO, service municipal)

Windsor

Winnipeg

East St. Paul

Headingley (GRC, service rural)

Oakbank (GRC, service rural)

Selkirk (GRC, service rural)

St. Pierre-Jolys (GRC, service rural)

Winnipeg